



## CONSEIL MUNICIPAL DU – 8 AVRIL 2021



RAPPORT DE PRESENTATION COMMUN

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 VILLE

BUDGET PRIMITIF 2021 VILLE

COMMUNE DE COUBRON



En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L2313-1, L3313-1, L4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

***Le Budget 2021 doit être adopté avant le 15 avril 2021 et le Compte Administratif 2020 doit être adopté avant le 30 juin 2021. Cette année, la ville procède au vote lors de la même séance du BP 2021 et du CA 2020. La note de présentation intègre par conséquent les 2 analyses dans un document commun.***

***Le projet de budget primitif 2021 s'inscrit dans le cycle budgétaire et a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2021.***

***Le présent rapport a pour vocation à synthétiser et commenter les données issues des comptes 2020, sur la base desquels le budget primitif 2021 est élaboré. Le compte administratif 2020 étant voté avant le budget primitif, celui-ci intégrera les résultats du compte administratif 2020. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une reprise anticipée de ses résultats, et il ne sera pas nécessaire, dès lors, d'adopter un Budget Supplémentaire (des Décisions Modificatives pourront néanmoins être adoptées au cours de l'exercice 2021 pour mouvementer les crédits en fonction de la réalisation des différentes natures du budget).***

## CHAPITRE 1 : ELEMENTS CONTEXTUELS 2020 & PERSPECTIVES 2021

Comme cela a été indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, l'exercice 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de Covid -19. Le Produit Intérieur Brut Français a ainsi chuté de 8,3% l'an dernier selon l'INSEE.

**La gestion communale n'a pas échappé à cette crise** avec la mise en place d'un certain nombre de nouvelles règles introduites par la loi d'urgence du 23 mars 2020, la contribution des communes à la gestion de la crise sanitaire pour organiser, **protéger et maintenir le lien avec les populations.**

Cela a entraîné une interruption de certains services pendant la période de confinement de mars à mai 2020 et a entraîné des **dépenses imprévues** comme par exemple l'achat de gels, gants, masques...). C'est toute l'organisation des services municipaux qui s'est trouvée confrontée à cette crise sanitaire.

La commune a, en outre, mis en œuvre de **nombreuses actions de soutien à la population coubronnaise et notamment à destination des personnes les plus fragiles et/ou isolées pour les soutenir et les accompagner tout au long de cette période.**

Si en 2020, l'impact de cette crise se retrouve essentiellement dans la baisse des recettes de la facturation des services avec la fermeture des écoles, des accueils de loisirs et de la crèche, et les dépenses supplémentaires induites du fait des actions conduites, les effets de la crise sanitaire se répercutent également sur la gestion des ressources humaines. En effet, le travail des équipes enfance et petite enfance a dû être réorganisé pour permettre l'accueil des enfants durant les temps périscolaires dans le respect des règles sanitaires. Le service intendance a dû multiplier ses interventions dans les lieux accueillant le public, la régie technique a été sollicitée pour adapter les équipements aux contraintes sanitaires...

Parallèlement, la majorité des événements et manifestations communales habituelles ont été annulés. Certains projets d'investissement ont dû être différés.

Cette gestion de la crise sanitaire se retrouve dans l'exécution du budget 2020 et donc au Compte Administratif, qui s'en trouve par conséquent impacté sur ses deux sections, fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes. **Il y a donc lieu d'aborder les résultats de cet exercice avec beaucoup de prudence et de recul,** et de poursuivre les efforts réalisés par la municipalité dans la maîtrise de ses dépenses, étant entendu, par ailleurs, que **l'exercice 2021 sera lui aussi également impacté par les effets de cette crise qui perdure.**



Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaires, malheureusement, la crise sanitaire est en effet toujours présente et les perspectives d'une sortie de crise, à ce jour, sont pour le moins hypothétiques. Le **budget primitif 2021 s'inscrit donc dans un contexte toujours extrêmement incertain**, les perspectives de croissance pour 2021 étant régulièrement revues à la baisse, même si l'année 2021 devrait, tout de même, être marquée par une reprise (dont le vigueur reste encore aléatoire considérant désormais la prédominance du variant anglais –dont il apparait qu'en plus d'être plus contagieux, il soit plus dangereux– les tensions qui pèsent sur la production des vaccins et donc les difficultés sur la mise en place des campagnes vaccinales qui en résultent).

**La commune, naturellement, poursuivra les différentes actions qu'elle a conduites pour que les Coubronnais continuent d'être accompagnés dans cette crise.**

Parallèlement, les manifestations et événements communaux sont suspendus, à ce stade, jusqu'à la rentrée de septembre. En outre, nous poursuivrons naturellement, en dépit de ce contexte difficile et pesant pour les finances communales, à **investir pour proposer à nos concitoyens des services de qualité, des équipements modernisés, et des espaces publics entretenus.**

**Le budget primitif 2021 est la traduction de cette volonté maintenue de poursuivre l'action municipale, malgré la crise qui bouscule nos équilibres budgétaires, pour le bien être des Coubronnais.**

**Points clefs, contexte 2020 / 2021 :**

- ☛ *Une exécution budgétaire 2020 marquée par les effets de la pandémie (réfactions de recettes, manifestations annulées, dépenses importantes réalisées par la commune pour assurer un soutien aux Coubronnais et notamment au plus fragiles, investissements différés...),*
- ☛ *Un budget primitif 2021 qui malheureusement s'inscrit dans un contexte toujours aussi incertain et pesant pour les finances communales, du fait de la crise sanitaire qui perdure,*
- ☛ **Une volonté maintenue, en dépit de cette crise qui pèse sur nos finances, et bouleverse notre budget, de poursuivre l'action municipale, pour accompagner les Coubronnais dans cette période difficile, et continuer d'investir pour leur assurer des services de qualité, des équipements modernisés et des espaces publics entretenus.**

## CHAPITRE N°2 : ANALYSE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### A. LE RESULTAT 2020 ET L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

**Le budget 2020 a été voté par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> juillet 2020**, compte tenu des mesures dérogatoires inscrites dans la **loi 2020-290 du 23 mars 2020, loi d'urgence** pour faire face à l'épidémie du COVID 19. La loi d'urgence prévoyait le report des dates limites au 31 juillet 2020 pour le vote du CA 2019 et du BP2020.

Le budget 2020 a fait l'objet d'une seule **décision modificative** en décembre 2020.

### LA FORMATION DU RESULTAT 2020 ET LA REALISATION DES OBJECTIFS BUDGETAIRES 2020

ANNEE 2020	Budget 2020					Réalisé 2020	% du budget utilisé			
	BP	Décisions modificatives	Reports votés	Cessions	Budget total	Réalisé total (y compris RAR et reports N-1)		Fonctionnement	Investissement	
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b> (y compris rattachements de charges)						<b>1 419 082,36</b>				
Dépenses	6 519 913,52	44 796,00	0,00	234 000,00	6 798 709,52	5 618 502,91	83%	DF : 83% réalisé contre 87% en 2019 et 92% en 2018	DI : 50% réalisé contre 71% en 2019	
Recettes	6 519 913,52	44 796,00	0,00	234 000,00	6 798 709,52	7 037 585,27	104%	RF : 104% réalisé contre 102% en 2019 et 100,4% en 2018	RI : 52% réalisé contre 64% en 2019	
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b> (y compris RAR)						<b>35 482,92</b>				
Dépenses	2 478 665,35	23 589,00	550 540,09	75 000,00	3 127 794,44	1 613 520,39	52%	<b>Un budget qui ne s'est réalisé en dépenses en 2020 qu'à 83% en fonctionnement et à 50% en investissement.</b> La période de la crise sanitaire a empêché la réalisation d'un certain nombre de dépenses et bien que le budget, voté en juillet, intégrait déjà les modifications liées au contexte, la gestion 2020 a été contrainte notamment par le second confinement à partir d'octobre.		
Recettes	2 539 284,13	23 589,00	489 921,31	75 000,00	3 127 794,44	1 578 037,47	50%			

### L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020

**Les résultats dégagés à fin 2020 sont excédentaires de 1 419 082,36 € sur la section de fonctionnement et de 35 482,92 € sur la section d'investissement.** Le résultat de la section de fonctionnement excédentaire est maintenu à la section de fonctionnement puisque la section d'investissement dégage également un excédent.

DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE 2020		MONTANT €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 (1)</b>		<b>1 419 082 €</b>
Résultat de clôture exercice 2019		732 814 €
Résultat 2020		686 268 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020</b> (article 001 DI)		<b>-2 403 €</b>
Dépenses (RESTES A REALISER 2020)		-149 362 €
Recettes (RESTES A REALISER 2020)		187 248 €
<b>R.A.R. 2020</b>		<b>37 886 €</b>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020</b> (y compris RAR) (2)		<b>35 483 €</b>
<b>RESULTAT 2020 CUMULE APRES RAR (1) + (2)</b>		<b>1 454 565 €</b>
AFFECTATION DU RESULTAT EN 2021 (N+1)		MONTANT €
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020</b> (y compris RAR 2020)		<b>35 483 €</b>
<b>AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020</b>		<b>1 419 082 €</b>
Affectation du résultat en Section d'Invest. (article 1068 investissement RI)		- €
Affectation du résultat en Section de fonctionnement (Chapitre 002 fonctionnement RF)		<b>1 419 082 €</b>

La ville dégage un résultat excédentaire de 1 419 082 € qu'elle va pouvoir utiliser en 2021 pour financer son programme d'investissement 2021 et éviter ainsi le recours à l'emprunt dans le financement du programme de construction du centre de loisirs et de la médiathèque.

La section d'investissement est également excédentaire par la réalisation d'une recette non prévue au budget initial portant sur les amendes de police qui se sont élevées en 2020 à la somme de 61 609 € contre 5 882 € en 2019 (du fait de modalités de répartition spécifiques de ce produit pour les communes de moins de 10 000 habitants).

## B. UNE EVOLUTION DU RESULTAT QUI S'EXPLIQUE PAR LA POURSUITE DE LA MAITRISE DE NOS DEPENSES, MAIS QUI EST EGALEMENT CONJONCTURELLE

*L'année 2020 se termine avec un excédent de fonctionnement de 1 419 082,36 € et un excédent d'investissement de 35 482,92 €.*

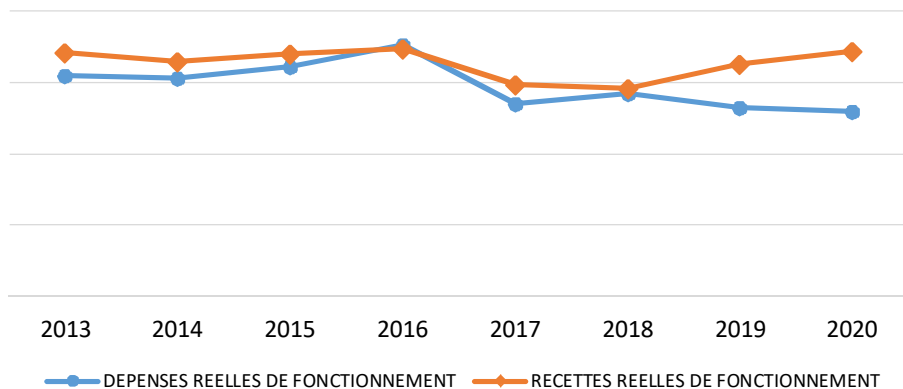
Ce résultat traduit la poursuite des efforts conduits dans la maîtrise de nos dépenses dans tous les domaines.

Néanmoins, **il est principalement conjoncturel, et non structurel**, et résulte également des effets induits par la crise sanitaire, la commune ayant par exemple bénéficié d'une Dotation de Solidarité de la Métropole du Grand Paris d'un montant de 147K€, qui ne devrait pas être reconduite, ou n'ayant pas, à l'inverse, réalisé un certain nombre de dépenses, que ce soit en fonctionnement (dépenses alimentaires, manifestations annulées, transports collectifs, travaux en régie, manifestation diverses annulées...), ou en investissement (travaux différés principalement).

*Nous verrons donc que malgré ces résultats positifs, la ville doit poursuivre ses efforts sur la maîtrise des dépenses et la recherche de financements extérieurs.*

FORMATION DU RESULTAT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Résultat d'investissement</b> (RAR inclus et avant affectation résultat de fonctionnement)	-150 215,09	33 896,54	-14,05	184 864,28	-111 845,33	-202 747,35	35 482,92
<b>Résultat de Fonctionnement</b> (avant affectation)	586 677,44	401 003,96	240 501,21	552 940,52	557 567,74	935 561,87	1 419 082,36
<b>RESULTAT CUMULE</b>	436 462,35	434 900,50	240 487,16	737 804,80	445 722,41	732 814,52	1 454 565,28

### DES EFFORTS QUI ONT PERMIS LA COMMUNE DE SE DEGAGER DE L'EFFET CISEAU QUI MENACAIT JUSQU'EN 2018 LES FINANCES COMMUNALES



Les dépenses réelles 2020 sont les plus basses relevées depuis 2013. En 2020 elles sont inférieures de 1000 K€ par rapport à celles de 2013. Ces bonnes performances montrent les efforts de la commune pour réaliser des économies qui se retrouvent nettement sur les 2 derniers exercices. Mais ces efforts n'expliquent que partiellement cet effet pour 2020 car l'année a été fortement marquée par le contexte sanitaire.

Dans le même temps, les recettes se sont elles aussi améliorées et sont à leur niveau le plus haut depuis 2013. Comme évoqué supra, il convient toutefois d'observer ces résultats avec beaucoup de prudence, tant ils sont corrélés au contexte et à des situations particulières et conjoncturelles. Des recettes ayant permis ces bons résultats ne seront en effet pas reconduites en 2021 (cf. infra : dotation de solidarité de la MGP, convention de foretage avec la société Placoplastre...)

**Points clefs, résultat 2020 :**

- ☛ *Un **bon résultat 2020, plus conjoncturel que structurel**, lié aux efforts maintenus de la commune sur la maîtrise de ses dépenses, mais surtout aux effets de la crise sanitaire sur le niveau de certaines dépenses,*
- ☛ *Des dépenses 2020 en baisse du fait de nombreuses réfections en fonctionnement (même si des dépenses, conduites pour faire face à la crise sanitaire, se trouvent elles impactées à la hausse), des travaux d'investissement différés, et des recettes exceptionnelles qui ne seront pas reconduites,*
- ☛ *La nécessité de **poursuivre les efforts engagés sur la maîtrise de nos dépenses** de fonctionnement pour, structurellement, assurer à la commune des marges de manœuvre pour le financement de ses investissements et ainsi permettre la réalisation du projet municipal au profit des Coubronnais,*
- ☛ *Un résultat qui permet d'envisager le Budget Primitif 2021 et le financement du programme d'investissement **sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt.***

**CHAPITRE N°3 :**  
**ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : CA 2020 ET BP 2021**

**A. PRESENTATION CHIFFREE DU CA 2020 ET DU BP 2021**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	BUDGET 2020	REALISE 2020	Evolution * 2019/2020	BP 2021	Evolution * 2020/2021
011. Charges à caractère général	1 354 490 €	1 519 560 €	1 234 905 €	-9%	1 279 710 €	-16%
012. Charges de personnel	3 374 286 €	3 475 462 €	3 347 655 €	-1%	3 546 710 €	2%
014. Atténuations de produits	216 833 €	211 651 €	211 651 €	-2%	220 612 €	4%
65. Autres charges de gestion courante	309 996 €	329 016 €	324 386 €	5%	315 584 €	-4%
66. Charges financières	77 346 €	72 900 €	72 900 €	-6%	70 610 €	-3%
67. Charges exceptionnelles	1 715 €	5 080 €	4 924 €	187%	8 445 €	66%
022. Dépenses imprévues					136 176 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 334 667 €</b>	<b>5 613 669 €</b>	<b>5 196 420 €</b>	<b>-3%</b>	<b>5 577 847 €</b>	<b>-1%</b>
023. Virement à la section d'investissement		762 833 €			1 442 194 €	89%
042. Opérations ordre transfert entre sections	357 203 €	188 208 €	422 083 €	18%	184 738 €	-2%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>357 203 €</b>	<b>951 041 €</b>	<b>422 083 €</b>	<b>18%</b>	<b>1 626 932 €</b>	<b>71%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 691 870 €</b>	<b>6 564 710 €</b>	<b>5 618 503 €</b>	<b>-1%</b>	<b>7 204 779 €</b>	<b>10%</b>

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	BUDGET 2020	REALISE 2020	Evolution CA 2019/ CA 2020	BP 2021	Evolution BP2020/ BP2021
013. Atténuations de charges	66 078 €	52 270 €	60 804 €	-8%	40 000 €	-23%
70. Produits des services	561 563 €	411 093 €	420 529 €	-25%	503 920 €	23%
73. Impôts et taxes	4 096 485 €	4 088 133 €	4 111 969 €	0%	4 052 197 €	-1%
74. Dotations et participations	1 058 656 €	1 127 242 €	1 319 957 €	25%	990 800 €	-12%
75. Autres produits de gestion courante	66 848 €	58 879 €	59 694 €	-11%	64 043 €	9%
76. Produits financiers	1 075 €	1 100 €	908 €	-16%	910 €	-17%
77. Produits exceptionnels	254 576 €	45 614 €	208 357 €	-18%	23 610 €	-48%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 105 281 €</b>	<b>5 784 331 €</b>	<b>6 182 217 €</b>	<b>1%</b>	<b>5 675 480 €</b>	<b>-2%</b>
042. Opérations ordre transfert entre sections	76 358 €	47 564 €	122 553 €	60%	110 217 €	132%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 358 €</b>	<b>47 564 €</b>	<b>122 553 €</b>	<b>60%</b>	<b>110 217 €</b>	<b>132%</b>
002. Résultat d'exploitation reporté	445 722 €	732 815 €	732 815 €	64%	1 419 082 €	94%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 627 362 €</b>	<b>6 564 710 €</b>	<b>7 037 585 €</b>	<b>6%</b>	<b>7 204 779 €</b>	<b>10%</b>

**Observations sur l'évolution des consommations 2019/2020 :**

Les dépenses réelles 2020 baissent de 3% par rapport à 2019 alors que les recettes réelles augmentent de 1% sur la même période. **Ce qui contribue à alimenter l'excédent de la section de fonctionnement.**

*\* Pour le Réalisé 2020, l'évolution se fait par rapport au réalisé 2019*

**Observations sur les prévisions 2020/2021 :**

Les prévisions de recettes réelles 2021 diminuent plus vite que les prévisions de dépenses réelles (-2% contre -1%).

**Mais les prévisions de recettes réelles restent supérieures aux prévisions de dépenses réelles, ce qui permet de maintenir un excédent de la section de fonctionnement à fin 2021 dans le cas où l'intégralité des dépenses se réalise. Ce qui ne s'est encore jamais produit puisque la réalisation est de l'ordre de 83% à 92% sur les 3 dernières années.**

**De plus la Ville a inscrit un budget de dépenses imprévues qui ne peut se réaliser qu'après délibération du conseil municipal.**

*\* Pour le BP 2021, l'évolution se fait par rapport au Budget 2020*

## B. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors opération pour ordre)

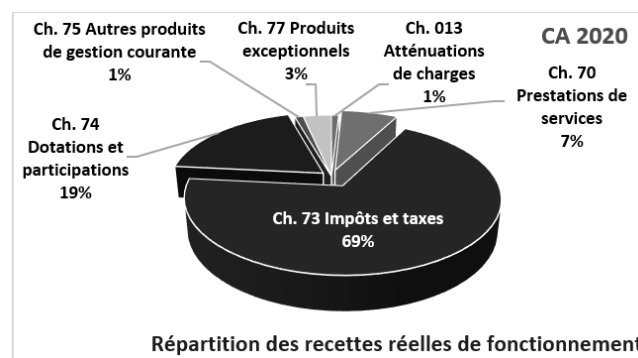
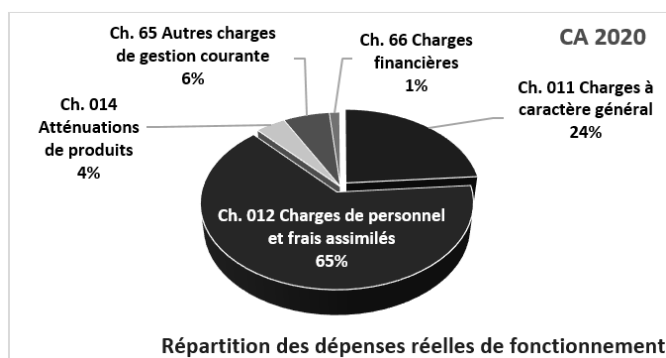
### 1. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2020 (hors opérations pour ordre)

Réalisées à 83% (contre 87% en 2019), les dépenses de fonctionnement ont permis à la collectivité d'assurer le fonctionnement courant de la commune, de faire face aux difficultés nées de la crise sanitaire, et de soutenir les Coubronnois au cours de cette période difficile.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal (65%), les charges à caractère général (24%) comprenant l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et différents concours (6%) et les intérêts à payer (1%).

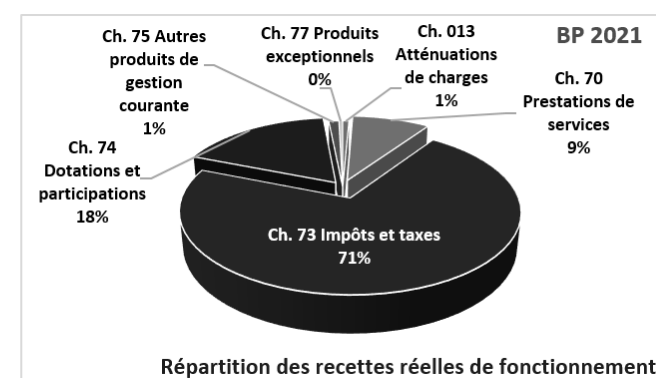
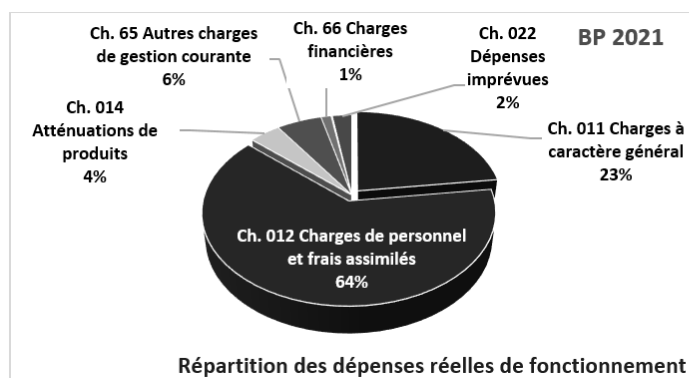
Les recettes communales sont la fiscalité locale (69%), les dotations de l'Etat et les participations des partenaires (CAF, emplois aidés...) (19%), les sommes encaissées au titres des services rendus à la population (7%). Les produits exceptionnels représentent 3% des recettes et représentent les produits de cessions d'actifs.



### 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2021 (hors opérations pour ordre)

En ce qui concerne la vue d'ensemble de la section de fonctionnement du BP 2021 (hors opération pour ordre), la répartition des dépenses et des recettes réelles est sensiblement identique à 2020, nous n'enregistrons aucune variation significative dans la configuration des dépenses et des recettes de fonctionnement.

La part de chaque poste dans le budget global est sensiblement la même en 2020 et 2021. Néanmoins, si cette ventilation est similaire, les volumes financiers, eux varient sensiblement comme nous le verrons dans le détail dans les pages suivantes.





## C. ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2020 ET DU BP 2021

### 1. UNE VOLONTE DE MAITRISER SES CHARGES A TOUS LES NIVEAUX EN 2020, COMME EN 2021

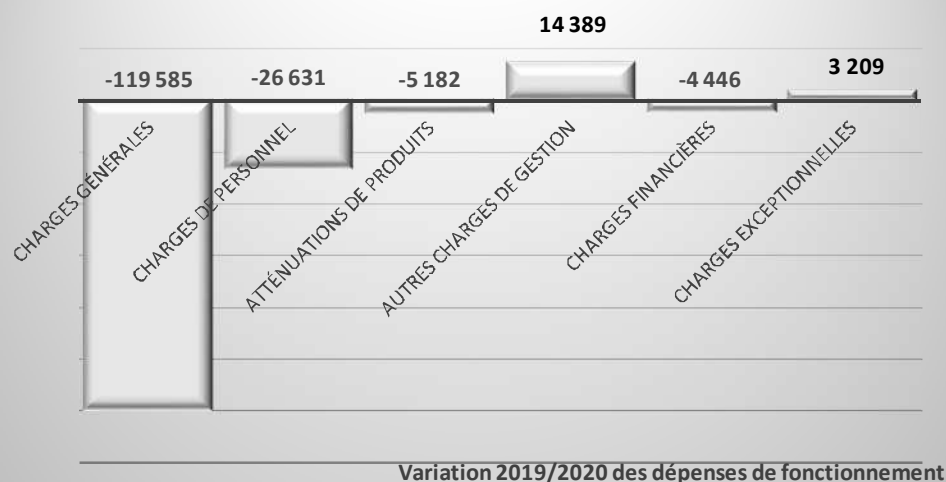
La commune avait choisi de ne pas augmenter la fiscalité en 2020 malgré la baisse de ses recettes et les nouvelles obligations auxquelles elle doit faire face (application de nouvelles normes, plan de rénovation et de revalorisation des carrières). Elle a dû équilibrer le budget en réalisant des économies partout où cela était possible :

- volonté de maîtriser les charges de personnel,
- analyse des besoins en amont,
- mise en place de marchés pour réaliser des économies (comme par exemple l'électricité, le gaz...),
- mise en concurrence systématique pour chaque dépense engagée,
- travaux d'investissement destinés à réduire les dépenses d'énergie (passage à la LED et isolation thermique des bâtiments, acquisition véhicule électrique).

☛ *Pour l'élaboration du Budget Primitif 2021, des réunions d'arbitrage ont été organisées avec tous les adjoints délégués, afin de pouvoir optimiser nos dépenses et les ajuster au mieux pour faire face aux contraintes budgétaires pesant sur nos finances, tout en assurant, dans tous les domaines, la continuité de l'action municipale au service des Coubronnais.*

### 2. UNE BAISSA CONJONCTURELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 EN LIEN AVEC LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Une baisse des charges générales de 120 K€ entre 2019 et 2020 qui s'explique par la baisse des activités de la ville en lien avec la crise sanitaire



*En 2020, on constate une baisse de presque tous les postes de dépenses mais c'est la baisse des charges générale qui marque l'exercice 2020.*

*L'évolution du poste des charges générales a été la suivante ces 4 dernières années :*

- entre 2016 et 2017 – 150 K€
- entre 2017 et 2018 + 172 K€
- entre 2018 et 2019 – 279 K€
- entre 2019 et 2020 – 120 K€

*Entre 2019 et 2020, la baisse des charges générales s'explique essentiellement par la baisse de certaines activités de la ville en lien avec la crise sanitaire. En effet on retrouve les plus fortes baisses dans les postes « alimentation » (-58 K€) ; « transport collectif » (-24 K€) ; « fêtes et cérémonies » (- 14 K€) ; « prestations de services » (- 21 K€)...*

*D'autres postes, liés aux actions de soutien au Coubronnais face à cette crise ont, eux, augmenté : Autres matières et fournitures (fournitures diverses, confection de masques, matériel de protection (+18K€)), publications pour les communications et actions réalisées à destination des plus fragiles (+10K€)...*

### 3. LE CHAPITRE 011 ENREGISTRE DES VARIATIONS DE -9% ENTRE 2019 ET 2020 ET DE -16% ENTRE LE BUDGET 2020 ET LE BP 2021

REALISE AU CA 2020 : LE CHAPITRE 011 ENREGISTRE ENTRE 2019 ET 2020 UNE VARIATION DITE « CONJONCTURELLE » AVEC -120 K€ (CA 2019/CA2020)

Entre 2019 et 2020, nouvelle baisse importante des principaux postes de dépenses (-279 K€ entre 2018 et 2019 puis -120 K€ entre 2019 et 2020). En 2 ans, le chapitre 011 enregistre -400 K€ de dépenses.

#### EVOLUTION 2019/2020 DES POSTES DE DEPENSES

Nature de la dépense	Baisse des dépenses entre 2019 et 2020	Nature de la dépense	Hausse des dépenses entre 2019 et 2020
Prestations de services	-21 359 €	Eau et assainissement	4 538 €
Achats de matériel (trvx en régie)	-38 199 €	Énergie - électricité	4 559 €
Carburants	-9 458 €	Chauffage (gaz+fioul)	1 003 €
Alimentation	-58 202 €	Fournitures d'entretien	244 €
Fournitures non stockées	-22 832 €	Vêtements de travail	5 885 €
Fournitures de voirie	-3 776 €	Fournitures scolaires	464 €
Fournitures administratives	-474 €	Autres matières et fournitures	17 921 €
Livres bibliothèques	-1 161 €	Locations mobilières	3 465 €
Crédit bail	-16 431 €	Terrains	3 847 €
Contrats de services	-49 €	Bâtiments publics	12 066 €
Voie	-1 256 €	Réseaux	3 586 €
Bois et forêts	-4 000 €	Matériel roulant	21 567 €
Autres biens mobiliers	-16 986 €	Maintenance	43 155 €
Documentation	-118 €	Multi risques	7 847 €
Formation	-3 765 €	Honoraires	8 898 €
Autres frais divers	-4 042 €	Frais d'actes et de contentieux	788 €
Indemnités comptable & régisseurs	-1 291 €	Publications	10 761 €
Annonces et insertions	-324 €	Frais de nettoyage des locaux	102 €
Fêtes et cérémonies	-14 108 €	Redevances pour services rendus	381 €
Catalogues et imprimés	-237 €	Taxes foncières et sur les bureaux	1 059 €
Transports de biens	-665 €	<b>TOTAL DES HAUSSES 2019/2020</b>	<b>152 136 €</b>
Transports collectifs	-23 512 €		
Frais d'affranchissement	-2 816 €		
Frais de télécommunications	-2 365 €	<b>CUMUL DES BAISES ET DES HAUSSES 2019/2020</b>	<b>-119 877 €</b>
Services bancaires et assimilés	-18 €		
Cotisations, concours divers	-22 657 €		
Taxes et impôts sur les véhicules	-90 €		
Autres Impôts, taxes	-1 822 €		
<b>TOTAL DES BAISES 2019/2020</b>	<b>-272 013 €</b>		

**Les principales baisses portent sur les dépenses liées à l'accueil des enfants (-102 K€):**

- Prestation de services (-21 K€) => sorties avec les enfants & piscine
- Alimentation (- 58 K€) => Restaurant scolaire
- Transports collectifs (-23 K€) => transport des enfants (centre et piscine)

**Le second poste qui enregistre une forte baisse est celui des dépenses générales liées à l'achat de fournitures non stockées et à l'entretien courant.** L'activité communale ayant été fortement réduite durant l'année 2020.

**Le poste Fête et Cérémonies** est lui aussi impacté par la période de crise sanitaire, les manifestations communales ayant été pour la plupart annulées.

**La presque totalité des postes de dépenses est impactée** par cette interruption de 2 mois des activités communales pendant la 1<sup>ère</sup> période de confinement puis par la seconde période de confinement qui a interdit tout rassemblement et à empêcher le fonctionnement normal de la commune envers sa population

**Certains postes enregistrent des baisses attendues comme :**

- le poste de crédit-bail qui enregistre une baisse de 16 K€ liée à la fin de la période de crédit-bail pour un certain nombre de véhicules qui appartiennent à présent à la ville.
- Le poste « Cotisations et concours divers » enregistre une baisse de 23 K€ et résulte de la cotisation versée dans le cadre de la police intercommunale.
- La baisse du poste enregistrant l'indemnité au comptable avec la suppression de cette indemnité en 2020 (législation)

**Les principales hausses s'expliquent par la constitution d'une police municipale communale** avec la nécessité de procéder à

- d'importants travaux d'entretien du poste de police municipale,
- des travaux de réparation des véhicules de la Police Municipale,
- l'achat d'équipement et de vêtement pour les agents de la police municipale.

**A noter que ces hausses seront neutralisées** par la baisse à due concurrence sur l'exercice 2021, de la contribution que la commune aurait dû, pour une dernière fois, verser à la commune de Vaujours au titre de la convention pour la police intercommunale qui liait nos deux communes jusqu'au 31/12/2021 (celles-ci étant intégrées à l'état de refacturation).

**Pour 2021**, ce poste de dépense devrait être moins important car c'est la mise en place de la police municipale communale qui a nécessité ces dépenses.

Les autres hausses concernent les dépenses rendues nécessaires par la crise sanitaire avec des dépenses pour l'achat de gel, masques, gants, visières et autre fournitures mais aussi pour la publication des communiqués envoyés aux Coubronnois. Un poste de dépense qui se retrouve sur plusieurs lignes et qui représente la somme de 14 K€.

Le poste des honoraires enregistre également une augmentation de 9 K€ avec notamment le contentieux avec la casse automobile et la Ville.

## LA PREVISION BUDGETAIRE 2021 DU CHAPITRE 011 BAISSSE DE 239 K€ PAR RAPPORT A 2020 (BP 2020/BP2021)

La prévision budgétaire 2020 du chapitre 011 « Charges à caractère général » était de 1 519 K€ contre 1 280 K€ pour 2021, il ressort donc une baisse globale du budget de 239 K€ entre les 2 années budgétaires, de BP à BP.

**Les Evolutions les plus significatives entre le BP 2020 et le BP 2021 sont les suivantes :**

### EVOLUTION BP 2020 / BP 2021 DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES BUDGETAIRES (chapitre 011)

<i>Les diminutions budgétaires entre le BP 2020 et le BP 2021 les + significatives</i>			
Variation négatives les plus significatives entre BP 2020 & 2021 (chapitre 011)	Budget 2020	BP 2021	Variation chiffrée
Énergie - électricité	168 000,00	152 200,00	-15 800,00
Vêtements de travail	16 176,01	5 532,00	-10 644,01
Autres matières et fournitures	36 820,43	13 692,00	-23 128,43
Entretien bâtiments publics	71 562,30	27 300,00	-44 262,30
Entretien matériel roulant	36 687,08	25 000,00	-11 687,08
Frais d'actes et de contentieux	18 700,00	7 880,00	-10 820,00
Concours divers (cotisations...)	81 667,40	27 345,00	-54 322,40

<i>Les augmentations budgétaires entre le BP 2020 et le BP 2021 les + significatives</i>			
Variation positives les plus significatives entre BP 2020 & 2021 (chapitre 011)	Budget 2020	BP 2021	Variation chiffrée
Achats matériel, équipements & trvx	42 650,00	60 200,00	17 550,00
Alimentation	164 936,00	183 080,00	18 144,00
Autres fournitures non stockées	35 931,94	51 562,00	15 630,06

#### **Dans les baisses nous retrouvons :**

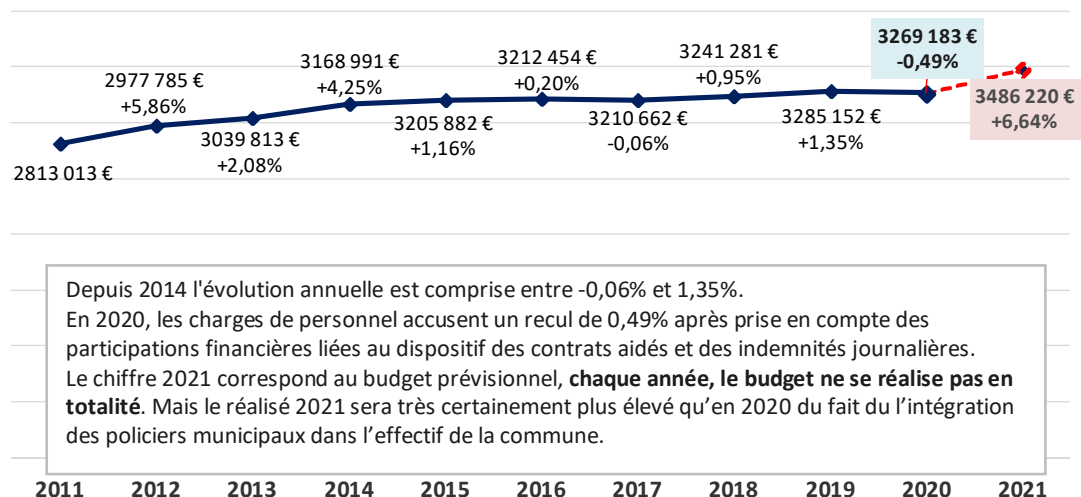
- le poste électricité (économies générées par le recours au marché groupé du SIPPEREC, **moins 15K€**)
- Autres matières et fournitures et vêtements de travail (baisse à corrélée à la hausse générée en fin d'exercice 2020 par les dépenses liées à la mise en place de la PM, **moins 34K€**),
- Entretien bâtiment public et matériel roulant (les dépenses réalisées au dernier trimestre 2020 pour la remise en état du poste de police, et pour la remise à niveau des véhicules PM ne se retrouvera pas en 2021 et induit donc cette **baisse importante à 55K€ cumulés**),
- les vêtements de travail, l'entretien des bâtiments, l'entretien des véhicules (fin des dépenses d'équipement de la PM en 2020)
- Frais d'actes et de contentieux (affaires contentieuses),
- Concours divers (fin de la convention police intercommunale), **moins 54K€**.

#### **Dans les hausses nous retrouvons :**

- Les travaux en régie (réserve restaurant scolaire, beursault...)
- L'alimentation : année 2020 (2 mois d'interruption – année 2021 pleine)
- Autres fournitures non stockées (dépenses liées au COVID, principalement à l'entretien et à la désinfection des locaux, aux normes sanitaires plus exigeantes)

#### 4. DES DEPENSES DE PERSONNEL QUI ENREGISTRENT EN 2020 LA PREMIERE BAISSA DEPUIS 2017... MAIS QUI REPARTENT A LA HAUSSE EN 2021 DU FAIT DE LA REINTEGRATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE

Evolution des frais de personnel depuis 2011 après intégration des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières



Depuis 2014 l'évolution annuelle est comprise entre -0,06% et 1,35%.  
 En 2020, les charges de personnel accusent un recul de 0,49% après prise en compte des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières.  
 Le chiffre 2021 correspond au budget prévisionnel, **chaque année, le budget ne se réalise pas en totalité**. Mais le réalisé 2021 sera très certainement plus élevé qu'en 2020 du fait de l'intégration des policiers municipaux dans l'effectif de la commune.

L'année 2020 est marquée par le recul de 0,49% des charges de personnel après prise en compte des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières.

L'année 2020 est marquée par le recul de 0,49% des charges de personnel après prise en compte des participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières.

En 2021, l'intégration des effectifs de la Police Municipale dans le budget communal 2021 conduit à une augmentation du poste des dépenses de personnel. En effet, la fin de la police intercommunale conduit à ce que la dépense liée à ce service se retrouve désormais dans le poste des charges de personnel alors que jusqu'à présent la dépense s'imputait dans la redevance versée à la Ville de Vaujours dans le cadre de la mise à disposition de personnel, soit au chapitre des charges générales (qui baisse par conséquent dans des proportions équivalentes). **Il s'agit donc d'une augmentation comptable sur le chapitre, mais pas nécessairement en volume sur la section de fonctionnement prise dans son ensemble.**

#### 5. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE DEPENSES DU CA 2020 ET DU BP 2021

##### Chapitre 65 :

En dehors des charges à caractère général et des charges de personnel, nous retrouvons les autres charges de gestion courantes qui enregistrent les indemnités versés aux élus, les subventions aux associations et au CCAS, la redevance au service incendie, les créances admises en non valeurs et la contribution au Fonds de compensation des charges territoriales. C'est comme chaque année le poste du service qui est le plus significatif, +11K€ de CA 2019 à CA 2020, réinscrit à 105K€ en 2021.

Chapitre 65	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021
Redevance pour concessions, licences, logiciels	0	1 188	1 008
Indemnités aux élus	123 182	124 641	129 503
Créances admises en non valeurs	1 427	1 337	2 970
Service incendie	94 931	105 000	105 000
Contribution fonds compens. Ch. Territoriales	42 798	43 312	43 400
Subvention au CCAS	2 000	2 800	3 506
Subventions aux associations	45 656	46 106	30 195
Autres	2	1	2
<b>Total du chapitre 65</b>	<b>309 996</b>	<b>324 386</b>	<b>331 495</b>

La ligne budgétaire 2021 concernant les **subventions aux associations baisse d'environ 16 K€** du fait de l'interruption ou du ralentissement depuis mars 2020 de l'activité d'un certain nombre d'associations.

**En 2020, la ville avait versé l'intégralité de la subvention alors que les associations ont très peu fonctionné. En 2021, en concertation avec certaines d'entre elles, certains versements ont été réduits pour prendre en compte les éléments du bilan 2020. Des décisions pourraient être prises dans le courant de l'exercice si nécessaire pour ré-abonder cette nature en fonction des demandes dont la municipalité serait destinataire.**

L'EPT Grand Paris Grand Est à intégré les compétences suivantes : développement économique, transports, gestion des déchets, assainissement et eau, habitat, urbanisme, aménagement, rénovation urbaine, emploi, formation, insertion, équipement de proximité. Ces transferts de charges donnent lieu dès 2016, au versement d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Ce fonds correspond au transfert de compétences estimées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le FCCT comprend les charges transférées et une quote part des charges de fonctionnement de l'EPT.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>FCCT (Fonds de contribution aux charges territoriales)</b>	<b>39 515 €</b>	<b>54 044 €</b>	<b>49 907 €</b>	<b>42 798 €</b>	<b>43 312 €</b>	<b>43 400 €</b>

Prévisionnel

Pour 2020, le montant du FCCT définitif n'est pas encore connu. Le montant du FCCT 2021, n'est pas non plus une information connue pour le moment et fera l'objet d'une information de la part de Grand Paris Grand Est dans les prochains mois.

En l'absence de nouveaux transferts, seule l'application de la revalorisation forfaitaire (+0,2% en 2021 puis montée progressive) viendra faire évoluer le FCCT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>FCCT</b>	<b>8,24</b>	<b>7,76 €</b>	<b>7,85</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>
<b>Evolution en %</b>			<b>1,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,7%</b>	<b>1%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,5%</b>

Hypothèse de revalorisation à partir de 2021

### Chapitre 67 :

Les charges exceptionnelles servent à enregistrer essentiellement les régularisations sur la facturation des services de l'année précédente. Ce chapitre est très peu mouvementé.

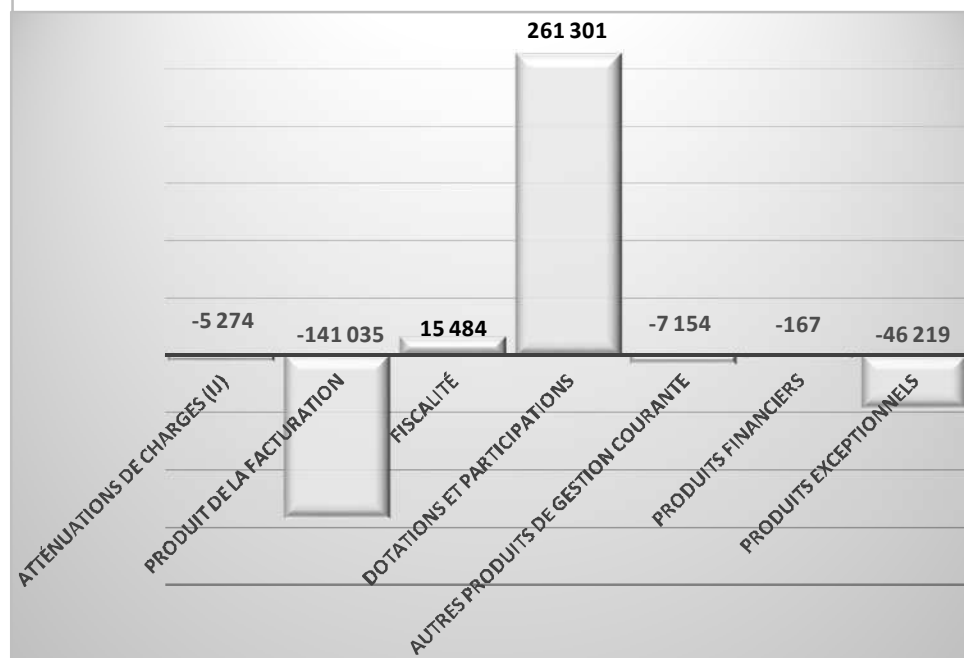
#### Points clefs, dépenses de fonctionnement :

- ☛ Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **CA 2020** sont en baisse par rapport à 2019 de -73K€, mais restent à un niveau élevé à 5 618 503€, soit une baisse de 1,3%. Cela résulte de la ventilation de baisses et de hausses de certaines dépenses. Principalement :
  - baisses des dépenses liées aux manifestations annulées, à la suppression de l'accueil des enfants (centres et cantines) durant le confinement du mois de mars, aux travaux réalisés en régie,
  - hausses générées par les **actions conduites par la commune pour soutenir les Coubronnois pour faire face à la crise sanitaire**, et par la préparation en fin d'exercice de la **mise en place d'une Police Municipale** autonome effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - **baisse des charges de personnel** (-27K€ de CA 2019 à CA 2020), traduisant les efforts réalisés en la matière pour maîtriser ce poste (corrélés à la situation sanitaire qui a conduit à ce que des dépenses ne soient pas réalisées (animateurs vacataires sur les centres de loisirs, paiement des heures d'étude surveillée par exemple)),
- ☛ Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **BP 2021** sont respectivement de 5 577 847 € et 1 626 932 €)
  - les dépenses de fonctionnement courantes, soit le chapitre 011 sont inscrites à 1 279K€, **en baisse de 16% par rapport à l'inscription 2020** (soit 239K€). Les **arbitrages réalisés avec tous les Maires-Adjointés délégués ont permis ainsi de contenir nos dépenses partout où cela était encore possible** et de poursuivre nos efforts sur cette voie,
  - la hausse des charges de personnel, de 2% de BP 2020 à BP 2021, liés à la **reprise en gestion autonome de la Police Municipale** (comme évoqué supra, cette hausse est compensée par une baisse dans des proportions équivalentes sur le chapitre 011 du fait de la fin de la contribution que versait la commune à Vaujours pour le fonctionnement de la Police Intercommunale). A noter qu'au-delà de l'intégration de la PM, la commune, comme chaque année, sur ce poste de dépense, est également impactée par la hausse mécanique générée par le Glissement Vieillesse Technicité, et par la poursuite du PPCR. Une attention constante est portée à la maîtrise de ces dépenses qui représentent dans le BP 2021, 64% de nos dépenses totales de fonctionnement (réelles et ordre),
  - les **autres chapitres de la section ne font pas apparaître de variation significative**, à l'exception du chapitre 65, s'agissant des **subventions aux associations** (-15K€) considérant les dépenses réduites réalisées en 2020 du fait de la crise sanitaire et les demandes parfois minorées pour 2021 qui en ont résulté,
  - à noter une **provision de 136K€** pour maintenir ces crédits sur la section afin de pouvoir les redéployer s'il y avait lieu d'abonder d'autres chapitres de la section à l'occasion d'une Décision Modificative.

## D. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2020 ET DU BP 2021

### 1. UNE AMELIORATION GLOBALE DES RECETTES 2020 LIEES AUX DOTATIONS EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES 2019/2020 :  
Une amélioration des recettes globale de 76 K€



Entre 2019 et 2020, la variation globale des recettes réelles est de +76 K.

Cette augmentation provient essentiellement de l'augmentation des **dotations et des participations 2020**, mais résulte en fait de la variation de 2 postes de recettes (les produits de la facturation et les dotations et participations).

Alors que la ville perd 141 K€ de recettes de facturation entre 2019 et 2020 (lié au confinement ayant réduit les recettes sur la restauration scolaire, la crèche, les centres de loisirs, le conservatoire), la ville reçoit sous la forme de dotations ou de participations exceptionnelles des aides financières pour la soutenir pendant la crise sanitaire.

En 2020, la Métropole verse une dotation exceptionnelle de 147 K€ pour soutenir financièrement la commune pendant la crise sanitaire.

La ville a également pu bénéficier du soutien financier de la CAF qui a versé environ 30 000 € de participations exceptionnelles.

La ville a également bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'Etat de 10 K€ dans le cadre de l'organisation des ALSH été.

En dehors de ces participations exceptionnelles, la ville comptabilise en 2020 :

- le remboursement du FCTVA de fonctionnement à hauteur de 40 K€ (1<sup>ère</sup> année)
- le versement d'une dotation de 13 K€ de dotation dans le cadre de l'organisation

Alors que le poste des dotations accuse habituellement une baisse, ce poste enregistre une forte variation du fait du versement des participations exceptionnelles.

La situation rencontrée en 2020 ne se retrouvera pas en 2021 et la ville inscrit donc en 2021 une enveloppe globale de recettes de fonctionnement plus restreinte qu'au BP précédent portée à 5 675K€ (recettes réelles hors résultat reporté) contre 5 784€ en 2020, soit en baisse de 108K€.

Ch.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	Variation BP 2021 CA 2020
002.	Résultat d'exploitation reporté	445 722,41	732 814,52	1 419 082,36	686 267,84
013.	Atténuations de charges	66 077,93	60 803,98	40 000,00	-20 803,98
042.	Opérations ordre transfert entre sections	76 358,18	122 553,49	110 217,00	-12 336,49
70.	Produit de la facturation	561 563,11	420 528,59	503 920,00	83 391,41
73.	Fiscalité	4 096 485,21	4 111 968,93	4 052 197,00	-59 771,93
74.	Dotations et participations	1 058 656,22	1 319 957,12	990 800,00	-329 157,12
75.	Autres produits de gestion courante	66 847,56	59 693,74	64 043,00	4 349,26
76.	Produits financiers	1 075,42	907,97	910,00	2,03
77.	Produits exceptionnels	254 575,55	208 356,93	23 610,00	-184 746,93
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 627 361,59</b>	<b>7 037 585,27</b>	<b>7 204 779,36</b>	<b>167 194,09</b>

La quasi-totalité des recettes du BP 2021 ont été inscrites à la baisse.

Le haut niveau des dotations ne se retrouvera pas en 2021, du fait de l'absence de dotations exceptionnelles de l'Etat même si la CAF maintien en 2021 sa participation dans le cadre des absences dits « cas contact ».

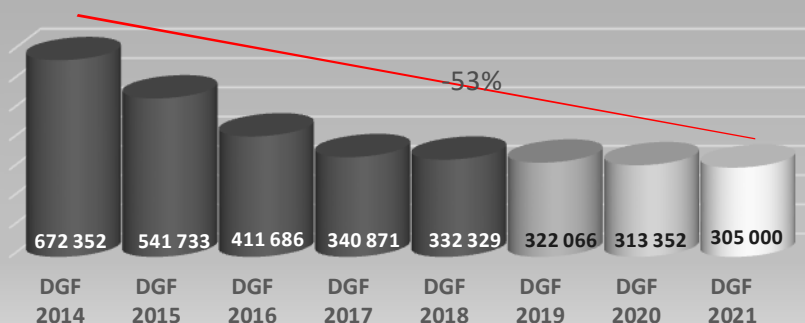
En ce qui concerne la redevance des mines, assimilée à une taxe fiscale, elle n'existe plus en 2021 (fin de la convention de foretage avec Placoplatre). Son montant en 2020 était de 50 K€.

Seules les recettes de la facturation devraient être plus élevées qu'en 2020 sans atteindre toutefois le niveau de 2019. Il convient en effet de rester prudent sur cette recette compte tenu de l'évolution des usages par les familles des services extrascolaires et périscolaires dans un contexte sanitaire difficile qui persiste.

## 2. EN DEHORS DES DOTATIONS « CONJONCTURELLES », LES DOTATIONS 2020 ET 2021 CONTINUENT DE BAISSER

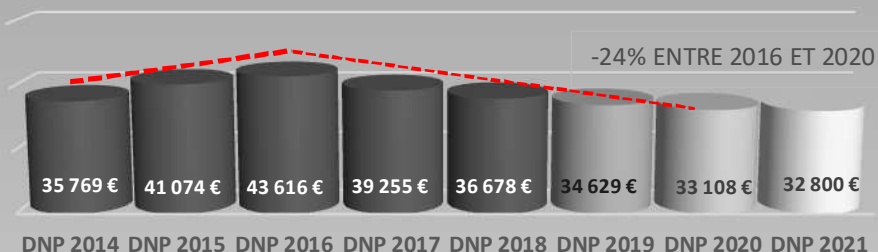
En 2020, en dehors des dotations exceptionnelles, les dotations ont continué de baisser. C'est ainsi qu'on peut constater la baisse de la DGF, de la DNP et des droits de mutations. Pour 2021, la Ville prévoit de nouvelles baisses des dotations amorcées depuis 2014, malgré l'annonce de gels successifs. **Pour rappel, depuis 2010, la DGF versée à la commune par l'Etat a baissé de 480 000€ par an en valeur, soit plus de 3,2 millions d'euros de pertes de recettes cumulées sur la décennie),**

Une baisse de 53% du montant versé au titre de la DGF entre 2014 et 2020 qui conduit à une nouvelle perte de 9 K€ entre 2019 et 2020. La dotation 2021 devrait subir une nouvelle baisse



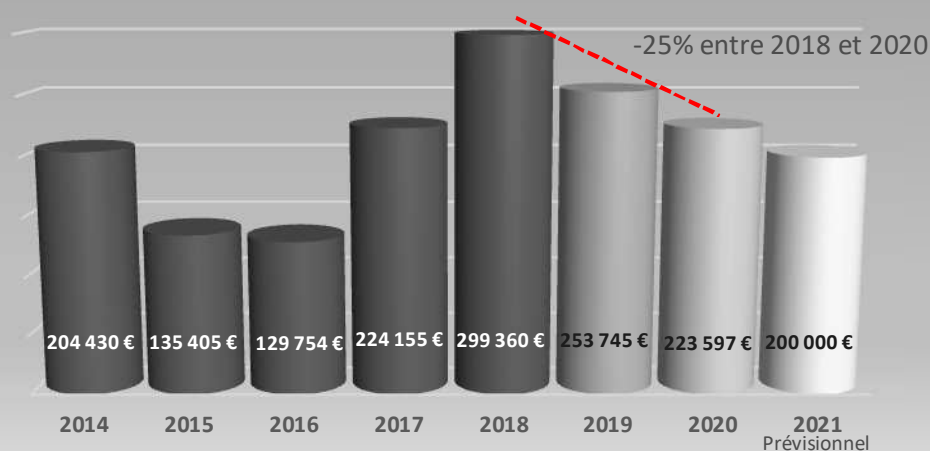
Prévisionnel

Une baisse de la DNP de 24% entre 2016 et 2020. La dotation 2021 continue de s'inscrire à la baisse



Prévisionnel

Des droits de mutation amorcent un recul de 25% entre 2018 et 2020. Une nouvelle baisse est prévue pour 2021.



La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation Nationale de Péréquation n'étant pas connues au stade de l'élaboration du Budget Primitif 2021, celles-ci sont **inscrites prudemment en baisse par rapport au réalisé**, quand bien même la loi de finance prévoit le gel des enveloppes globales de ces deux dotations :

- 305 K€ inscrits en 2021 contre 313K€ réalisés en 2020,
- 32 K€ inscrits en 2021 contre 33K€ réalisés en 2020.

La tendance du marché de l'immobilier qui était à la hausse depuis 2016 a amorcé un repli depuis 2019. La baisse s'est poursuivie en 2020 pour atteindre un montant de 223 596 €. Pour 2021 nous nous attendons à un nouveau recul avec le contexte qui n'est pas favorable à l'acquisition. La baisse du pouvoir d'achat et la crise sanitaire ne favorisent pas les projets immobiliers des ménagers. En outre, cette recette est versée avec une année de décalage et les effets de la crise devraient donc se faire sentir pleinement sur l'exercice 2021.

**Par prudence, une baisse de 10% est anticipée, portant le produit des droits de mutations à 200 000 € pour l'exercice 2021 (soit -23K€ par rapport au réalisé 2020).**

Rappelons, en outre, tel qu'évoqué au DOB, que la commune subit des décisions gouvernementales sur **la suppression de certaines taxes non compensées**, telles que les taxes funéraires pas exemple.

### 3. EVOLUTION DE LA FISCALITE SUR LA PERIODE 2020 ET 2021

#### 3.1. RAPPEL DES IMPACTS FISCAUX DE LA LOI DE FINANCES 2020 POUR LES COMMUNES

Pour rappel la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 avait institué de nouvelles mesures fiscales. **L'article 16 prévoit la suppression en 2020 pour 80% des ménages de la taxe d'habitation sur les résidences principales** perçue par les communes et pour les 20 % des ménages restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt doit s'effectuer en 4 étapes :

- ① Gel des taux en 2020 ;
- ② Réduction de 30% en 2021 ;
- ③ Réduction de 65% en 2022 ;
- ④ Suppression totale en 2023.

Un mécanisme de compensation à l'euro près pour les collectivités locales est prévu.

#### 3.2. FISCALITE DIRECTE – EVOLUTION TAUX ET BASE

La taxe d'habitation étant supprimée par tiers sur 3 ans, **la fiscalité 2020 comprend encore la taxe d'habitation qui disparaît en 2021**. La fiscalité communale 2021 ne comprend désormais que 2 impôts directs locaux : la taxe sur le foncier bâti ou non bâti.

##### LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES TAUX (%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
<b>Taux taxe d'habitation</b>	26,55%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	<b>0%</b>
<b>Taux taxe foncière sur le bâti</b>	12,40%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	<b>29,60%</b>
<b>Taux taxe Foncière sur le non bâti</b>	90,00%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	<b>91,69%</b>

Indice de référence 2021 prévisionnel

Aucune augmentation des taux depuis 2013

##### LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES 2013-2021 (EN €)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévision)
<b>Base taxe d'habitation</b>	8 430 951	8 515 797	8 852 392	8 704 906	8 659 879	8 824 546	9 051 144	9 126 415	<b>0</b>
<b>Evolution de la base TH</b>		1%	4%	-2%	-1%	2%	2,57%	1,02%	
<b>Base taxe foncière sur le bâti</b>	5 716 797	5 839 842	5 955 558	6 025 844	6 041 642	6 180 302	6 311 725	6 420 368	<b>6 396 269</b>
<b>Evolution de la base TFPB</b>		2%	2%	1%	0%	2%	2,13%	1,41%	<b>-0,37%</b>
<b>Base taxe Foncière sur le non bâti</b>	26 215	29 733	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	<b>33 500</b>
<b>Evolution de la base TFPNB</b>		13%	213%	-70%	78%	-39%	3,76%	4,98%	<b>2,25%</b>

« Rebasage » 2021 prévisionnelle Tient compte des bases du Département

☛ En 2020, la commune a maintenu ses taux de fiscalité locale, comme elle le fera par ailleurs en 2021, conformément aux engagements de la municipalité – et comme c'est le cas depuis 2014 – pour ne pas peser sur le budget des ménages Coubronnois.



### 3.3. EN 2020, LA FISCALITE GENERE 40 K€ DE PRODUITS SUPPLEMENTAIRES PAR RAPPORT A 2019 (contre 80 K€ en 2019)

Fiscalité 2020 (Etat 1288 M)	Taux	Base	Produits 2020	Produits 2019	Evolution 2019/2020
Taxe habitation	27,05%	9 126 415	2 468 695	2 448 334	+ 20 361
Majoration résid. secondaire			19 084	15 247	+ 3 837
Foncier bâti	13,31 %	6 420 368	854 065	839 055	+ 15 010
Foncier non bâti	91,69%	32 762	30 039	28 561	+ 1 478
<b>TOTAL FISCALITE 2020 (avant prélèvement) – Etat 1288 M</b>			<b>3 371 883</b>	<b>3 331 197</b>	<b>+ 40 686</b>

En 2020, cette fiscalité est diminuée des prélèvements suivants :

- FNGIR pour 133 981 € (Fond National de Garantie Individuelle de Ressources) identique aux années précédentes.
- FPIC pour 0 € (Fond de Péréquations Intercommunales et Communales) (5916 € en 2019).

Les ressources fiscales nette 2020 sont donc de **3 237 902 €.**

Entre 2019 et 2020, la fiscalité nette a augmenté de 46 602 € du fait de la suppression en 2020 du FPIC (9 495 € en 2018 et 5 916 € en 2019) et de l'augmentation du produit fiscal des ménages de 40 686 €.

Quant à la majoration pour les résidences secondaires votée en 2017, elle permet un gain fiscal de 19 084 € en 2020. Ce qui, compte tenu de la situation fiscale de la commune, n'est pas négligeable.

### 3.4. EN 2021, LA FISCALITE NE DEVRAIT GENERER QUE 10 000 € DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES ET S'ORGANISE DE MANIERE TOTALEMENT DIFFERENTE (conséquence de la réforme contenue dans la loi de finances 2019-1479)

Du fait de la réforme fiscale contenue dans la loi de finances 2019-1479, la Ville perd totalement le produit de la Taxe d'habitation en 2021 et pour compenser la suppression de la TH, le législateur a prévu un mécanisme de compensation à l'euro près pour les collectivités locales. Ainsi, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (16,29%) qui viendra s'additionner aux taux communal (13,31%). Le delta (puisque le produit de la part de TFPB transféré par le département ne couvrira pas la perte qui aurait été induite, la commune étant en effet sous-compensée), sera couvert par l'application d'un coefficient de majoration.

A partir de 2021, le Conseil Municipal ne vote donc plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le taux de la Taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB).

**La Ville, cette année encore, comme c'est le cas depuis 2014 n'augmentera pas ses taux de fiscalité.** Considérant que l'état fiscal 1259, indiquant l'évolution des bases à partir desquelles sont calculées les taxes (TFPB, TFPNB) n'a pas encore été transmis par les services fiscaux, le produit fiscal est de 3 382 000 € et il a été estimé de la façon suivante :

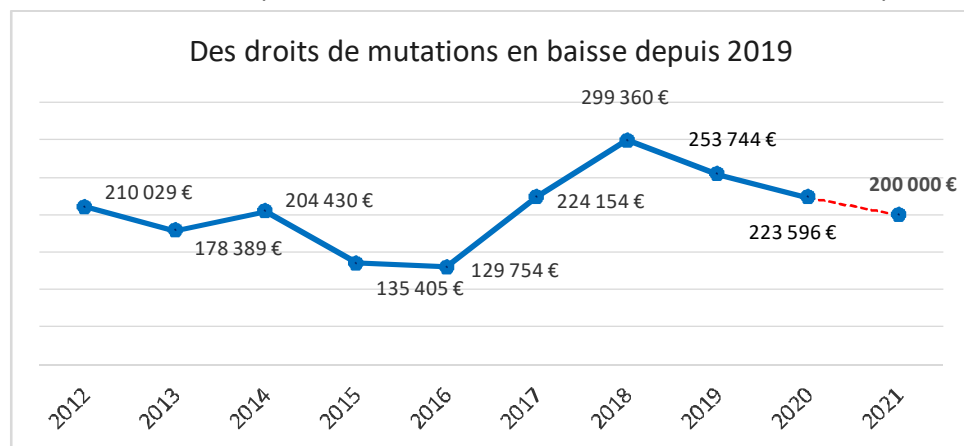
	Produit fiscal TFPB communal	Produit fiscal TFPB part départemental transféré	Compensation perte TH	Produits à taux constants
Taxe Foncière (bâti)	854 065 €	1 039 225 €	1 429 470 €	3 322 760 €
Taxe Foncière (non bâti)	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €
Majoration TH sur les résidences secondaires	19 000 €	0 €	0 €	19 000 €
Evolution naturelles des bases de TFPB et revalorisation	10 240 €	0 €	0 €	* 10 240 €
<b>Produit fiscal attendu (* compte tenu d'une revalorisation des bases de 0,2% pour 2021)</b>				<b>3 382 000 €</b>

Montant de la fiscalité portée sur la ligne 73111 « contributions directes »

**Cette inscription du produit attendu de la fiscalité à 3 382K€ en 2021 correspond à une hausse de 0.3% par rapport au BP 2020, soit seulement + 12K€ en volume et donc lié à la seule hausse prévisionnelle des bases considérant la stabilité des taux décidée par la municipalité.**

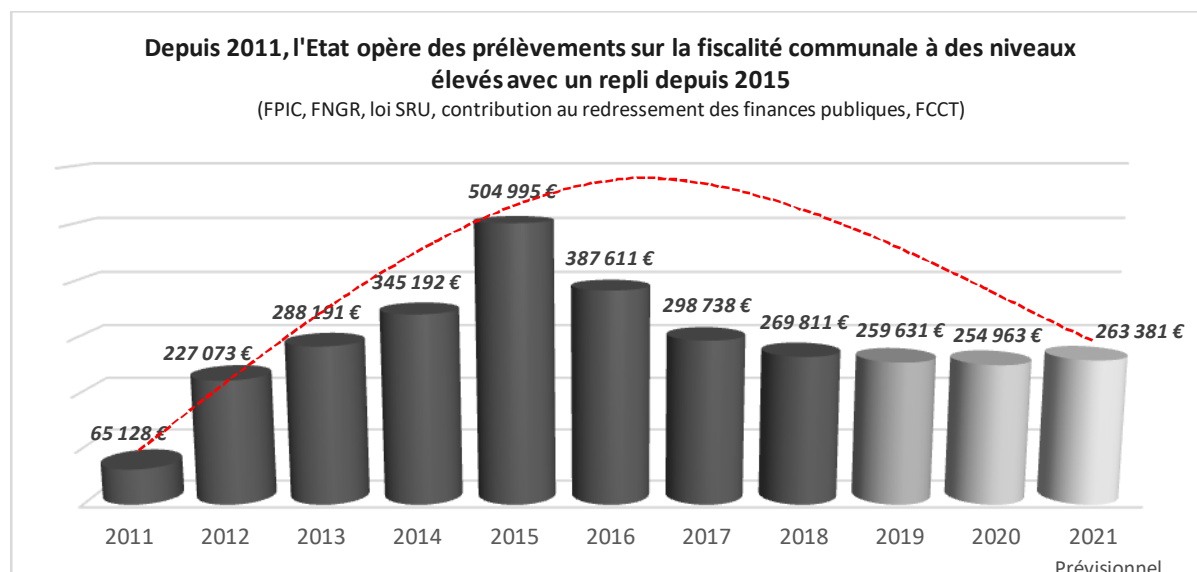
## FISCALITE INDIRECTE

Elle est fortement dépendante des recettes encaissées au titre de la Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune.



Comme évoqué supra, la tendance du marché de l'immobilier qui était à la hausse depuis 2016 a amorcé un repli depuis 2019. La baisse se poursuit pour atteindre un montant de **223 596 € en 2020**. Pour 2021 nous nous attendons à un nouveau recul avec le contexte économique et social qui n'est pas favorable à l'acquisition. La baisse du pouvoir d'achat et la crise sanitaire ne favorisent pas les projets fonciers des ménagers. Une baisse de 10% a été anticipée, d'autant que le versement des droits de mutation se fait en année n+1 et que nous subirons par conséquent pleinement en 2021 les conséquences de la crise sanitaire commencée en 2020. Le produit des droits de mutations est donc porté prudemment à **200 000 € pour l'exercice 2021**.

## DES PRELEVEMENTS SUR LA FISCALITE QUI CONTINUENT DE GREVER LE BUDGET



Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale qui réduisent considérablement notre résultat d'année en année (FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques). A ces prélèvements obligatoires, nous ajoutons les charges nées de l'intercommunalité (FCCT) qui impactent encore nos budgets locaux.

Ces prélèvements atteignent la somme de 255 K€ en 2020 et nous devrions avoir un niveau sensiblement identique en 2021. La prévision 2021 porte sur 263 K€ qui inclut une prévision de 80 000 € pour les pénalités de logements sociaux (76 936 en 2019 et 77 670 en 2020) et un FPIC de 6000 € en 2021 (5612 en 2019 et 0 € en 2020).

**Pour l'instant aucun chiffre n'a été notifié, les notifications nous parviendront après le vote du budget 2021.**

## 4. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE RECETTES DU CA 2020 ET DU BP 2021

**Le chapitre 013** comptabilise les indemnités journalières versées par la CPAM et l'assurance SOFCAP pour compenser les AT. En 2020, le réalisé a été de 59 K€ et en 2021 la prévision budgétaire est de 40 000 €. Il nous est impossible d'anticiper sur le montant réalisé en fin d'exercice, la prévision est volontairement basse pour ne pas surestimer cette recette.

**Le chapitre 70** enregistre le produit des facturations des services communaux. Pour 2020/2021, on enregistre une baisse de la facturation en lien avec la crise sanitaire traversée.

Restauration sénior		
2019	52 831 €	Année normale
2020	41 932 €	Incidence crise sanitaire
2021	38 000 €	Incidence crise sanitaire sur 2021 non maîtrisée
Rest. Scolaire + centres		
2019	359 700 €	Année normale
2020	256 981 €	Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
2021	321 000 €	Incidence crise sanitaire sur 2021 non maîtrisée
Crèche		
2019	62 792 €	Année normale
2020	60 656 €	Incidence crise sanitaire
2021	74 000 €	Les recettes du dernier trimestre 2020 et du premier trimestre 2021 conduisent à inscrire une prévision à la hausse.
Bibliothèque		
2019	643 €	Année normale
2020	310 €	Suppression des frais d'inscription en cours d'année 2020
2021	0 €	Suppression des frais d'inscription "bibliothèque"
Ecole de musique		
2019	41 849 €	Année normale
2020	28 293 €	Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
2021	25 000 €	En 2021, l'impact des mesures sanitaires n'est pas maîtrisé sur la fréquentation de l'école de musique et sur les cours à distance
Recettes funéraires		
2019	23 235 €	En 2019, une campagne de renouvellement des concessions arrivées à terme avait permis de générer des recettes supplémentaires
2020	11 056 €	En 2020, les redevances funéraires existent encore (2451 € réalisés)
2021	7 000 €	En 2021, suppression des redevances funéraires en 2021
Redevance du domaine public		
2019	16 165 €	En 2019, autorisations de voirie, RODP & Facturation Forains en 2019
2020	12 291 €	En 2020, autorisation de voirie moins nombreuses et fête foraine annulée (Covid)
2021	32 000 €	en 2021, mise en place de la convention "Métropolis" pour les bornes électriques (+ 20 000 €)

**Le chapitre 75** sert à comptabiliser les revenus des salles louées et des logements du parc locatif (loyers & charges). En 2020, le réalisé est de 59 693,74 € contre 66 847,56 € en 2019. En 2020, l'absence de location des salles (crise sanitaire) et le départ d'un occupant a généré une perte de recette par rapport à 2019. En 2021, la mise en location d'un logement précédemment mis à disposition à titre gratuit pour nécessité absolue de service permet de retrouver un niveau de recettes plus élevé (+9 927€/an) mais il est toujours grevé par l'absence des recettes générées par la location des locations de salles.

**Le chapitre 77** sert à enregistrer les produits exceptionnels qui sont liés aux avoirs des factures payées l'année précédente, aux indemnités de sinistres et aux produits de cession de l'actif. La Ville a procédé en 2020 à la cession de terrain pour la somme de 159 000 € contre 182 395 € en 2019. En 2021, le montant attendu est inscrit au chapitre 024 pour 12 616,00 € au stade de la prévision (cession d'une parcelle conformément à la délibération adoptée lors du CM du 7 octobre 2020). La réalisation se retrouvera au chapitre 77 par le biais d'ouvertures de crédits automatiques. Le produit des cessions a alimenté l'excédent de fonctionnement en 2019 et 2020, et a participé pour partie aux résultats positifs constatés sur ces deux exercices.

#### **Points clefs, recettes de fonctionnement :**

☛ Les recettes réelles de fonctionnement apparaissant au **CA 2020** sont en hausse de 1,2%, soit + 77K€, à 6 182K€. Les principaux mouvements contribuant à ce résultat sont :

- des **recettes structurelles exceptionnelles**, tel que la dotation de solidarité versée par la Métropole du Grand Paris à ses communes membres, soit 147K€ pour Coubron,
- à la **baisse, le produit de la facturation des services**, du fait du confinement (restauration scolaire, accueils de loisir, crèche, conservatoire), -141K€,
- des **taux de fiscalité locale** maintenus à leur niveau (**absence de hausse décidée par la commune depuis 2014**), le produit étant en hausse de 46K€ du fait des revalorisations des bases (nominales votées en loi de finance, et dynamiques du fait des constructions nouvelles et/ou agrandissements),
- des **dotations de l'Etat, toujours en baisse** en dépit des annonces régulières de leur « gel » : -10K€ pour la DGF et la DNP par exemple entre 2019 et 2020,
- des **droits de mutations** qui continuent de baisser depuis 2018 et comptabilisés en 2020 à 223K€ contre 253K€ en 2019, soit en baisse de -30K€.

☛ Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au **BP 2021** à hauteur de 5 675K€, soit en baisse de 109K€ par rapport à l'inscription 2020 :

- la **majeure partie de recettes de la section de fonctionnement** sont inscrites à la baisse en 2021 par rapport au réalisé 2020 (Dotation de Solidarité de la MGP non reconduite -147K€, fin de la convention de forage avec la société Placoplatre -50K€,
- le **produit de la facturation des services** est inscrit en hausse de 83K€ par rapport au réalisé 2020,
- les **recettes liées aux dotations n'étant pas notifiées, celles-ci sont inscrites à la baisse pour la DGF à 305K€, soit -8K€ par rapport au réalisé 2020, et à 32K€ pour la DNP,**
- les recettes issues des droits de mutation, en raison de l'atonie du marché de l'immobilier, et versées avec un an de décalage, subiront de plein fouet en 2021 les effets de la crise sanitaires. Elles sont donc inscrites prudemment à 200K€ contre 223K€ réalisés en 2020,
- le produit de la fiscalité, **à taux constant puisque la commune maintient en 2021 les taux de la fiscalité locale**, devrait permettre de générer un produit en hausse de 12K€.

## CHAPITRE N°4 : UNE CAPACITE FINANCIERE RETROUVEE QUI PERMET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

### UNE CAPACITE FINANCIERE NETTE A FIN 2020 DE 1 578 K€ EN NETTE AMELIORATION

Une CAF nette positive qui s'est améliorée depuis 2019 et qui dégage une épargne nette de 1 578 K€ en 2020.

valeur globale	2017	2018	2019	2020
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>676 312</b>	<b>260 147</b>	<b>893 052</b>	<b>1 829 654</b>
Intérêts de la dette payée	-86 162	-80 023	-77 346	-72 900
<b>Epargne brute = CAF Brute</b>	<b>590 150</b>	<b>180 124</b>	<b>815 706</b>	<b>1 756 754</b>
Remboursement capital de la dette	-168 407	-172 075	-174 748	-178 983
<b>Epargne nette = CAF nette</b>	<b>421 743</b>	<b>8 050</b>	<b>640 958</b>	<b>1 577 771</b>

par habitant	2017	2018	2019	2020
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>141,19 €</b>	<b>53,89 €</b>	<b>184,06 €</b>	<b>372,86 €</b>
Intérêts de la dette payée	-17,99 €	-16,58 €	-15,94 €	-14,86 €
<b>Epargne brute = CAF Brute</b>	<b>123,20 €</b>	<b>37,32 €</b>	<b>168,12 €</b>	<b>358,01 €</b>
Remboursement capital de la dette	-35,16 €	-35,65 €	-36,02 €	-36,47 €
<b>Epargne nette = CAF nette</b>	<b>88,05 €</b>	<b>1,67 €</b>	<b>132,10 €</b>	<b>321,53 €</b>

*La CAF nette représente l'autofinancement de la ville.*

*On note l'amélioration de la CAF depuis les 2 derniers exercices. Après une CAF nette de 641 K€ en 2019, elle est de 1578 K€ en 2020.*

*La CAF nette c'est ce qu'il reste après le paiement de la dette pour financer les dépenses d'équipement à hauteur.*

*Après une CAF nette quasiment nulle en 2018, la Ville parvient à restaurer ses marges de financement depuis 2019.*

*Une amélioration rendue possible grâce à la réduction drastique des dépenses et une optimisation des recettes communales.*

*Un résultat exceptionnel compte tenu de ce que la ville dégageait en 2017 et 2018. Cela va permettre à la ville d'envisager le projet de construction du centre de loisirs de la médiathèque de façon plus sereine.*

La CAF nette qui représente l'autofinancement disponible est restaurée progressivement depuis 2019 avec un bon résultat pour 2020. Cette situation intervient après une diminution importante en 2017. Une amélioration qui va permettre la réalisation du programme d'investissement prévu dans le Contrat Régional 2019 (CAR). Mais cela ne doit pas nous amener à stopper la recherche de nouvelles économies car mêmes si ces économies ont été importantes depuis quelques années, la réalisation des futurs programmes d'investissement, et **la poursuite de l'action municipale au service des Coubronnois dépendent entièrement des marges de financement dégagés par la ville.**

#### Points clefs, capacités financières :

- ☛ Une capacité d'autofinancement restaurée depuis 2019,
- ☛ Un programme d'investissement 2020 qui a été réalisé en recourant de façon très limitée à l'emprunt, à hauteur de 87K€ (à noter que la commune a contracté avec la Banque des Territoires, ex-Caisse des Dépôts, après avoir essuyé 3 refus de la part de la Banque Postale, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel compte tenu de nos capacités de désendettement limitées, ce qui témoigne toujours des **contraintes pesant sur nos capacités financières**),
- ☛ Un programme d'investissement 2021 qui, en dépit de son volume conséquent (près de 2 320K€), est inscrit au budget sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt,

**CHAPITRE N°5 :**  
**ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CA 2020 ET BP 2021**

**1. PRESENTATION GENERALE CHIFFREE – SECTION INVESTISSEMENT - CA 2020 & BP 2021**

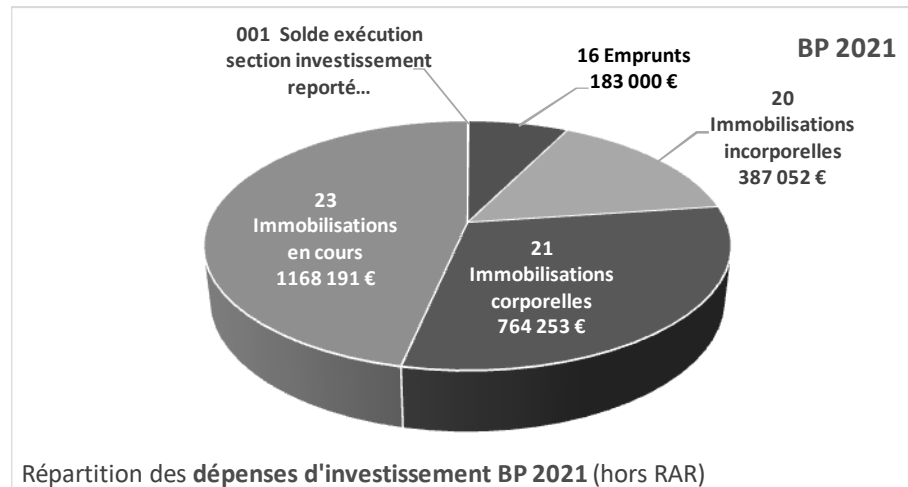
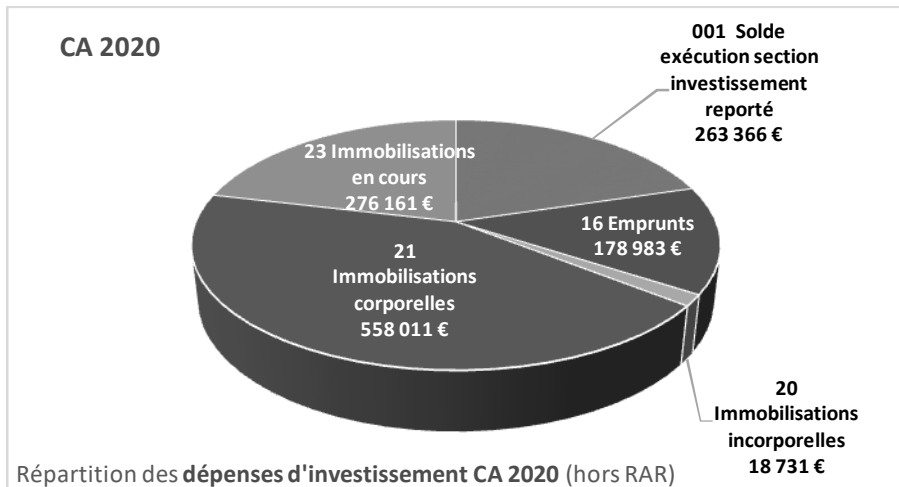
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2019	BUDGET 2020	REALISE 2020	Evolution * 2019/2020
16.	Emprunts et dettes assimilées	174 748 €	179 050 €	178 983 €	2%
20.	Immobilisations incorporelles	43 846 €	106 192 €	18 731 €	-57%
21.	Immobilisations corporelles	475 326 €	876 426 €	558 011 €	17%
23.	Immobilisations en cours	685 126 €	1 569 327 €	276 161 €	-60%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 379 046 €</b>	<b>2 730 995 €</b>	<b>1 031 887 €</b>	<b>-25%</b>
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	76 358 €	47 564 €	122 553 €	60%
041.	Opérations patrimoniales	1 200 €	10 869 €	10 869 €	806%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>77 558 €</b>	<b>58 433 €</b>	<b>133 422 €</b>	<b>72%</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	263 366 €	263 366 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 456 604 €</b>	<b>3 052 794 €</b>	<b>1 428 675 €</b>	<b>-2%</b>

BP 2021	Evolution * 2020/2021	RAR	BP 2021 + RAR
183 000 €	2,21%	0 €	183 000 €
387 052 €	264,48%	5 464 €	392 516 €
764 253 €	-12,80%	130 110 €	894 363 €
1 168 191 €	-25,56%	13 789 €	1 181 980 €
<b>2 502 496 €</b>	<b>-8,37%</b>	<b>149 362 €</b>	<b>2 651 858 €</b>
110 217 €	131,72%	0 €	110 217 €
18 293 €	68,30%	0 €	18 293 €
<b>128 510 €</b>	<b>119,93%</b>	<b>0 €</b>	<b>128 510 €</b>
2 403 €	-99,09%	0 €	2 403 €
<b>2 633 409 €</b>	<b>-13,74%</b>	<b>149 362 €</b>	<b>2 782 771 €</b>

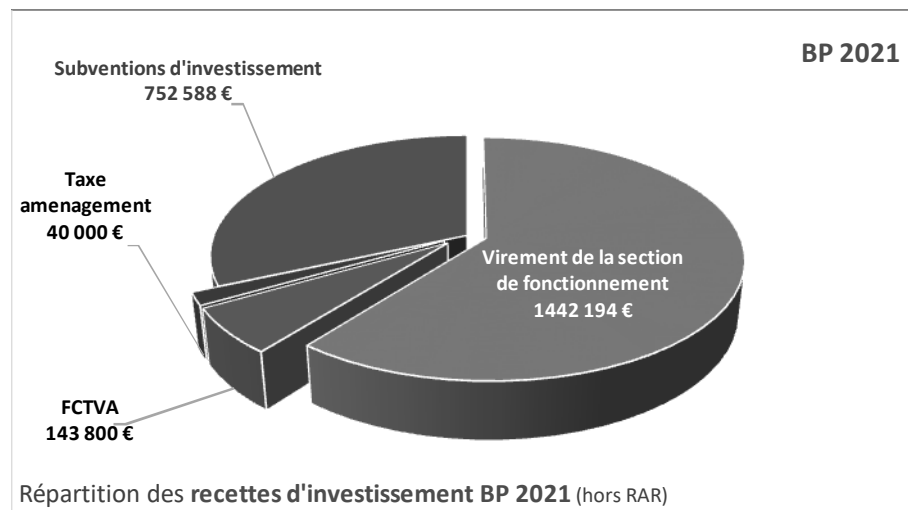
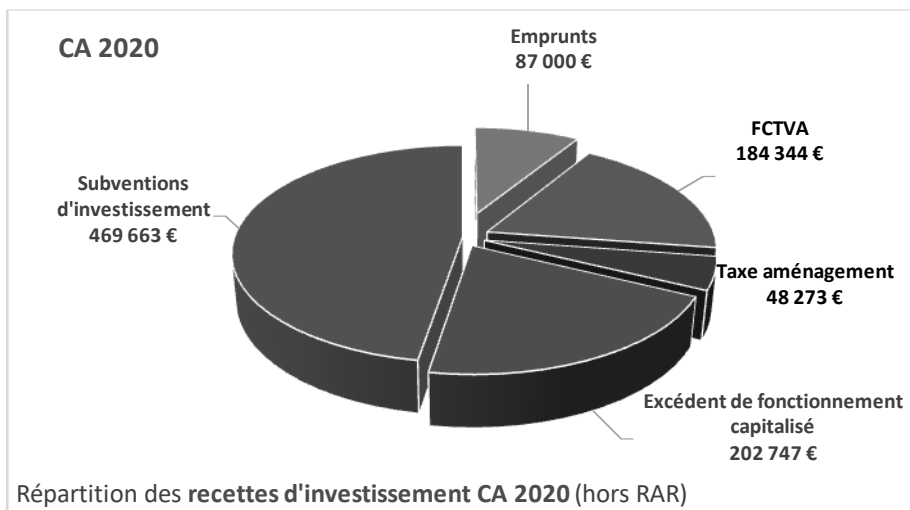
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2019	BUDGET 2020	REALISE 2020	Evolution CA 2019/ CA 2020
024.	Produit des cessions d'immobilisations	0 €	159 000 €	0 €	
10.	Immobilisations corporelles	330 033 €	428 891 €	435 364 €	32%
13.	Subventions d'investissement	425 605 €	1 341 852 €	469 663 €	10%
16.	Emprunts et dettes assimilées	0 €	159 847 €	87 000 €	
27.	Autres immobilisations financières	1 293 €	1 294 €	1 293 €	0%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>756 932 €</b>	<b>2 090 885 €</b>	<b>993 320 €</b>	<b>31%</b>
021.	Virement de la section d'exploitation	0 €	762 833 €	0 €	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	357 203 €	188 208 €	422 083 €	18%
041.	Opérations patrimoniales	1 200 €	10 869 €	10 869 €	806%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>358 403 €</b>	<b>961 910 €</b>	<b>432 952 €</b>	<b>21%</b>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 904 €	0 €	0 €	-100%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 193 238 €</b>	<b>3 052 794 €</b>	<b>1 426 272 €</b>	<b>20%</b>

BP 2021	Evolution BP2020/ BP2021	RAR	BP 2021 + RAR
12 616 €	-92,07%	0 €	12 616 €
183 800 €	-57,15%	139 €	183 939 €
752 588 €	-43,91%	187 110 €	939 698 €
0 €	-100,00%	0 €	0 €
1 294 €	0,00%	0 €	1 294 €
<b>950 298 €</b>	<b>-54,55%</b>	<b>187 248 €</b>	<b>1 137 546 €</b>
1 442 194 €	89,06%	0 €	1 442 194 €
184 738 €	-1,84%	0 €	184 738 €
18 293 €	68,30%	0 €	18 293 €
<b>1 645 225 €</b>	<b>71,04%</b>	<b>0 €</b>	<b>1 645 225 €</b>
0 €	264%	0 €	0 €
<b>2 595 523 €</b>	<b>-14,98%</b>	<b>187 248 €</b>	<b>2 782 771 €</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)



## 3. VUE D'ENSEMBLE DES RECETTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)



## 4. ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2020 ET DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021

### 4.1. PART DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUDGET GLOBAL 2020 & 2021

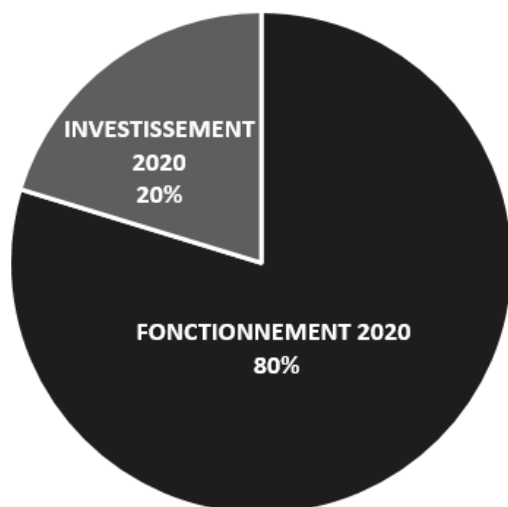
La **part consacrée à l'investissement au CA 2020** est de **20% du budget global contre 25% en 2019**. 80% du budget sont absorbés par le fonctionnement, contre 75% en 2019.

Cette baisse s'explique par la période de crise sanitaire qui n'a pas permis à la ville de réaliser son programme d'investissement. En outre, la Direction des Services Technique a été vacante pendant de nombreux mois et par ailleurs un certain nombre de chantiers se sont retrouvés à l'arrêt du fait de la crise sanitaire, tandis que certains prestataires étaient dans l'incapacité de réaliser les projets envisagés.

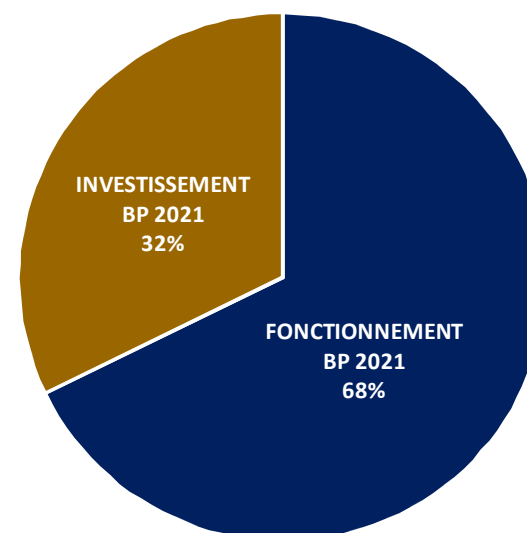
**En 2021, la part de l'investissement dans le budget global est de 32%** du fait de l'inscription budgétaire des opérations prévues au CAR. Toutefois, la réalisation 2021 sera moindre que la prévision car seules les phases d'étude et de maîtrise d'œuvre se retrouveront réalisées en 2021.

L'attribution du marché de travaux et la réalisation du programme CAR, se retrouveront sur le budget 2022 et n'impacteront donc pas l'exercice 2021. Néanmoins, le coût global du programme CAR est inscrit au BP 2021

**PART DES DEPENSES REELLES DANS LE CA 2020** (Réalisé 2020)



**PART DES DEPENSES REELLES DANS LE BUDGET 2021** (BP 2021)





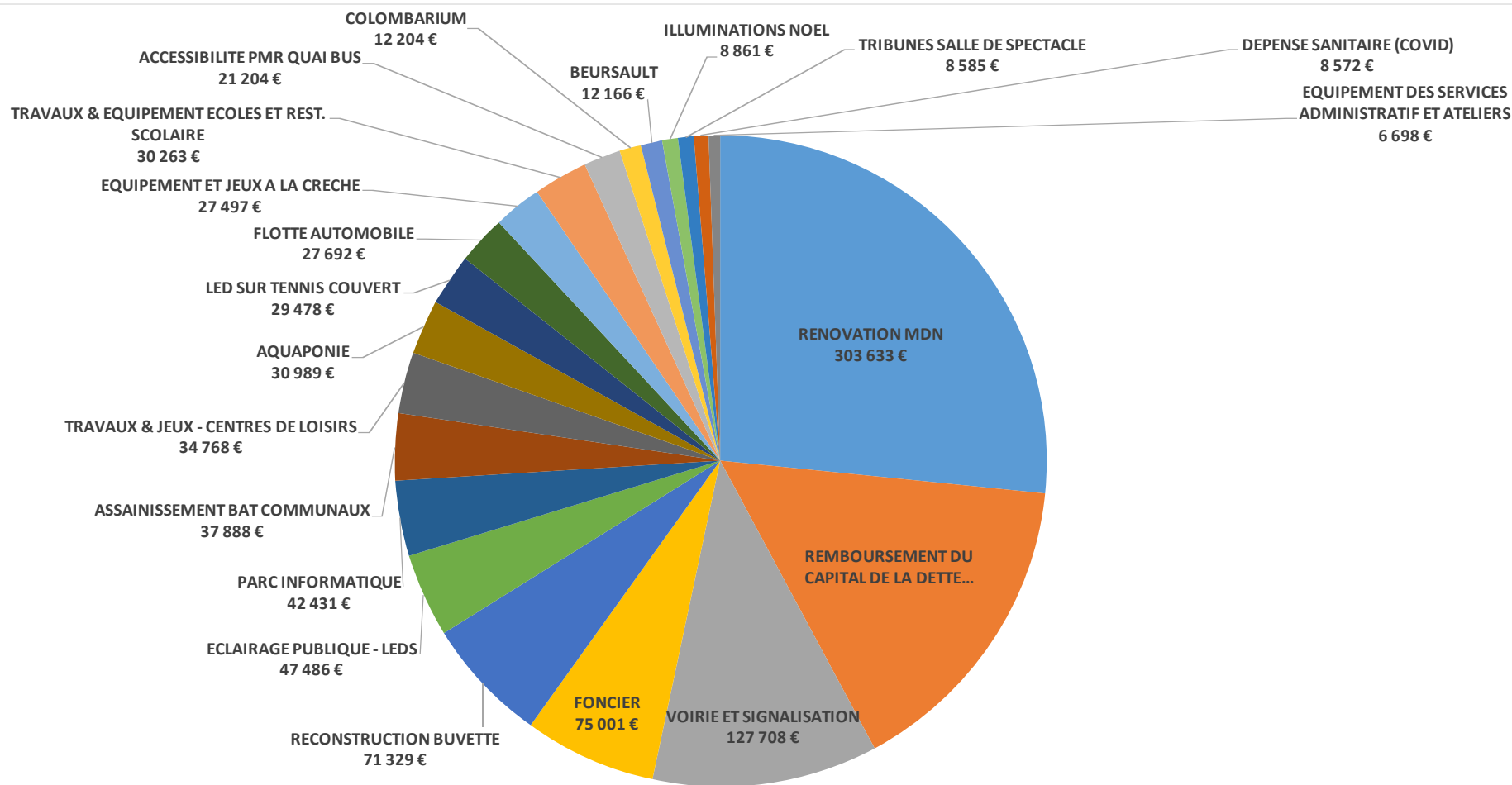
## 4.2. REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AU CA 2020

**En 2020, la Rénovation de la Maison de la Nature (subventionnée à 70%) représente un effort conséquent pour la commune (27%).**

Le second poste de dépense 2020 (16%) est celui du remboursement du capital de la dette

Le 3ème poste de dépense 2020 (11%) concerne les dépenses liées à l'entretien et aux réfections de voirie.

Les autres réalisations significatives pour 2020 sont constituées par la **reconstruction de la buvette** (prise en charge par l'assurance compte tenu de l'incendie qui l'avait détruite), les **opérations de relamping** (remplacement LED sur éclairage public, subventionné pour partie via la DETR), le **renouvellement d'une partie du parc informatique** (subvention 50% via le FMIN de la Métropole), les travaux liés à la réalisation de nos **serres d'aquaponie** (subvention FIM de la Métropole et Plan Vert de la Région), le **relamping du terrain de tennis couvert**, la flotte automobile (notamment **acquisition d'un véhicule électrique**, subvention FIM), remplacement des **jeux de la crèche** (subventionné par la CAF), **extension du columbarium**, travaux de réalisation du **beursault**.



NATURE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2020

### 4.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 : LE CONTRAT REGIONAL (CAR)

#### RECAPITULATIF PRIX DE REVIENT DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) – Projet initial

Commencé en 2019, La ville poursuit son programme pluriannuel de travaux avec le Contrat Régional déposé sur le portail de la Région en 02/2019.	1er projet Réhabilitation RDC Maison de la Nature		2ème projet Centre d'Accueil Loisirs Sans Hébergement		3ème projet Médiathèque		Prix de Revient total des 3 projets Projet initial		
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Total HT	Total TVA	Total TTC
Travaux divers (géomètre, VRD...)		0,00	19 250,00	23 100,00	14 500,00	17 400,00	33 750,00	6 750,00	40 500,00
Construction Bâtiment		0,00	631 664,00	757 996,80	235 127,00	282 152,40	866 791,00	173 358,20	1 040 149,20
Réaménagement RDC Maison de la Nature	267 400,00	320 880,00					267 400,00	53 480,00	320 880,00
Honoraires techniques		0,00	101 295,00	118 175,00	46 303,00	54 253,00	147 598,00	24 830,00	172 428,00
Frais annexes		0,00	17 300,00	18 360,00	8 300,00	8 760,00	25 600,00	1 520,00	27 120,00
Gestion opération - AMO		0,00	53 000,00	63 600,00	23 000,00	27 600,00	76 000,00	15 200,00	91 200,00
Prix de revient	267 400,00	320 880,00	822 509,00	981 231,80	327 230,00	390 165,40	1 417 139,00	275 138,20	1 692 277,20
Mobilier		0,00	40 000,00	48 000,00	60 000,00	72 000,00	100 000,00	20 000,00	120 000,00
Provision pour actualisation/révision			12 158,00	14 538,00	4 818,00	5 742,00	16 976,00	3 304,00	20 280,00
Prix de revient meublé	267 400,00	320 880,00	874 667,00	1 043 769,80	392 048,00	467 907,40	1 534 115,00	298 442,20	1 832 557,20
	Projet en voie d'achèvement		Démarrage des études en septembre 2021						

Projet initial

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) - Projet actualisé

La réhabilitation de la Maison de la Nature a été lancée fin 2019 et s'achèvera en 2021. Les autres opérations sont portées pour les montants inscrits au BP 2021 et pourraient faire l'objet de modifications avant leur achèvement.	Prix de revient total (projet actualisé)			Participation sous forme de subvention (sur le HT)					Participation sous forme de prêts (sur le HT)				Projet actualisé	
	HT (prix actualisé)	TVA	TTC	Contrat Régional (CAR) *	Autres (DETR/FIM...)	%	C.A.F.	%	La Banque des Territoires	%	C.A.F.	%	Financement HT TOTAL	%
Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	881 459 €	173 892 €	1 055 351 €	410 000 €	0 €	47%	100 000 €	11%	0 €	0%	100 000 €	11%	610 000 €	69%
Médiathèque	397 727 €	78 345 €	476 072 €	160 000 €	95 000 €	64%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	255 000 €	64%
Réhabilitation Maison de la Nature (en cours)	307 588 €	61 518 €	369 105 €	130 000 €	53 963 €	60%	0 €	0%	87 000 €	28%	0 €	0%	270 963 €	88%
<b>TOTAL DES 3 PROJETS (HT)</b>	<b>1 586 774 €</b>	<b>313 755 €</b>	<b>1 900 528 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>148 963 €</b>	<b>54%</b>	<b>100 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>87 000 €</b>	<b>5%</b>	<b>100 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>1 135 963 €</b>	<b>72%</b>

\* Le montant HT retenu par la Région est de 849 808 € pour la création du centre de loisirs sans hébergement contre 785 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 392 500 € sur cette base actualisée.

\* Le montant HT retenu par la Région est de 349 922 € pour la création d'une médiathèque contre 320 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 160 000 € sur cette base actualisée.

La réhabilitation de la Maison de la Nature a commencé en 2019 et est désormais achevée. Cette opération n'apparaîtra donc pas budgétairement dans les crédits 2021. Mais les dernières dépenses et les recettes se retrouvent sur 2021 au moyen des Restes à Réaliser.

Les 2 autres opérations, soit l'ALSH et la médiathèque, sont engagées, à ce jour au stade des études architecturales (frais d'études, définition du projet).

#### 4.4. LES AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021 : LA VILLE RESTE DANS UNE SITUATION CONTRAINTE, MAIS SE MONTRE VOLONTARISTE SUR LE VOLUME DE SES PROJETS, TOUT EN POURSUIVANT SES RECHERCHES DE PARTICIPATIONS EXTERIEURES A HAUTEUR DE 70 A 80%

La volonté municipale est de réaliser son programme d'investissement après avoir sollicité autant que cela est possible les différents partenaires financiers afin de réduire l'impact sur le budget communal. Tel qu'évoqué supra, les principaux investissements réalisés font l'objet de participations financières extérieures.

La Ville recherche d'autres financeurs, tels que le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), la Région... **La consigne étant de ne lancer les travaux d'investissement que lorsque toutes les pistes de financements auront été recherchées (70 à 80 % de financements recherchés).**

En 2021, **la ville va terminer de mandater les opérations commencées en 2020** pour un montant de dépenses de 149 362,19 € avec en contrepartie des recettes de 187 248,16 €. Ce sont les **Restes à Réaliser (RAR) de 2020** qui trouveront leur exécution en 2021, ce sont essentiellement :

- La réfection de voirie Jean-Baptiste Clément et Avenue du Contrat pour 36 K€
- Le passage au gaz à l'école maternelle Paul Bert pour 27 K€.
- L'assainissement de la Maison de la Nature pour 24 K€.
- La fin des travaux de la Maison de la Nature pour 14 K€.
- La pose de barrières pour empêcher les décharges sauvages pour 10 K€
- Les travaux pour le Beursault pour 10 K€.
- De relamping de la salle de spectacles en LED pour 8 K€.

**En dehors de ces opérations commencées en 2020 qui se poursuivent en 2021, la ville inscrit sur son BP 2021 les travaux suivants :**

Pour L'enfance et la restauration scolaire :

- La mise en place d'Equipements Numériques dans les écoles primaires à hauteur de 59 500 € avec l'obtention espérée d'un financement de 70% (dépôt du dossier en cours).
- L'installation de jeux extérieurs à la maternelle G. Mercier : 10 000 €
- L'acquisition d'un four pour la restauration scolaire : 14 K€

Pour le service culturel : l'acquisition de panneaux d'exposition pour le salon d'automne : 6 000 €

Pour le service environnement : la poursuite du projet de biodiversité avec la mise en place du carbet, l'acquisition de points repos... le tout financés par subvention

Pour les services techniques :

- L'étanchéité et l'isolation de la toiture terrasse de l'école primaire Georges Mercier : 205 000 €
- La poursuite des travaux sur le poste de police municipal : 30 800 €
- Les travaux en régie dont la construction d'une réserve pour la restauration scolaire (marche en avant) et les travaux de maçonnerie des dalles pour le Beursault et le carbet
- Les travaux de voirie suite aux travaux SEDIF (reprise partielle de la voirie par la Ville et le SEDIF) : 30 000 € (opération en cours de réalisation),
- La poursuite d'un programme ambitieux de rénovation de la voirie,
- Le remplacement des éclairages électriques des rues : 47 164 € - subventionné
- L'acquisition d'un véhicule polyvalent (saleuse, nettoyage des rues) – subventionné
- Déplacement du serveur informatique et Travaux de Vidéoprotection
- Réalisation de liens fibres entre nos différents bâtiments communaux, pour assurer des débits plus satisfaisants et à terme d'importantes économies quant au coût des abonnements internet,

**Le volume d'investissements inscrits au BP 2020 (soit chapitres 20, 21 et 23) est porté à 2 319K€ au BP 2021 contre 852K€ au CA 2020. Cela témoigne de la posture volontariste de la municipalité quant à la réalisation d'un programme d'investissement conséquent, rendu possible grâce aux efforts réalisés sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et ce, en dépit d'un environnement économique et sanitaire très incertain.**

### **Points clefs, dépenses d'investissement :**

☛ Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23) apparaissent au **CA 2020** en volume à 852K€ :

- la section a été **fortement impactée par la crise sanitaire, la commune n'ayant pu réaliser son programme dans sa totalité** (des opérations ont dû être différées, certains chantiers se sont retrouvés à l'arrêt, des prestataires n'ont pu assurer des projets envisagés, le poste de DST a, par ailleurs été vacant pendant une partie de l'année,

- la commune a néanmoins, dans ce contexte difficile, **continué à assurer la réalisation de projets structurants pour les Coubronnais** : achèvement des travaux de la Maison de la Nature, réfection de voirie, reconstruction de la buvette, opérations de relamping, mise en place des serres d'aquaponie, réalisation du beursault, remplacement des jeux de la crèche, remplacement d'une partie du parc informatique de la commune, acquisition d'un véhicule électrique (**la quasi-totalité de ces opérations faisant, par ailleurs, l'objet de soutiens financiers par le biais de subventions** : FIM, FMIN, DETR, DSIL, CAF, subventions régionales...),

☛ Les dépenses réelles d'investissement (chapitre 20, 21, 23) sont inscrites au **BP 2021** pour un montant de 2 319K€ :

- ce montant, important en volume, témoigne **d'une posture volontariste de la commune sur son programme d'investissement, en dépit d'un environnement économique et sanitaire incertain,**

- ce programme est pour une majeure partie impactée par les **travaux de réalisation de l'ALSH et de la médiathèque**, ceux-ci ayant débuté au premier trimestre 2021 par les études architecturales,

- les autres principaux investissements prévus sont la **réfection de la toiture de l'école élémentaire Mercier**, la poursuite d'un programme ambitieux de **renovation de la voirie**, l'achèvement des travaux du **poste de police**, la mise en place **d'équipements numériques pour nos écoles**, le déploiement de liens  **fibre noire** pour relier les bâtiments communaux, les **aménagements extérieurs des parcelles de la Maison de la Nature / aquaponie**, ainsi que beaucoup d'autres travaux liés à **l'entretien courant ou à la modernisation des bâtiments communaux,**

- enfin, **l'achèvement des opérations engagées sur l'exercice précédent** tels que le relamping de la salle de spectacle, ou le beursault.

## 5. POINT SUR LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En termes de recettes, 3 types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les recettes liés au reversement de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, et le financement par l'emprunt des projets d'investissement.

### 5.1. LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021
10222.	FCTVA	115 128 €	184 344 €	143 800 €
10226.	Taxe d'aménagement	103 060 €	48 273 €	40 000 €
1068.	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 845 €	202 747 €	0 €
<b>TOTAL DOTATION ET RESERVES</b>		<b>330 033 €</b>	<b>435 364 €</b>	<b>183 800 €</b>

Le **FCTVA** est le remboursement de la part de TVA (16,404%) des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

**Compte tenu du volume plus faible de dépenses d'investissement en 2020 du fait de la crise sanitaire, mécaniquement, l'inscription en 2021, soit en année n+1, est inscrit en baisse à 143K€.**

La **Taxe d'aménagement** est liée aux permis de construire et autorisations de travaux. En 2020 et 2021, les permis de construire sont taxables dès la 1<sup>ère</sup> année. A partir de 2022, la loi instaure une exonération totale pour les 2 premières années sauf si le conseil délibère avant octobre 2021 pour réduire cette exonération de 40% à 90%. De la même manière que les droits de mutation en recette de fonctionnement, **cette recette, corrélée au dynamisme de l'immobilier et du bâtiment est prudemment inscrite à 40K€** (contre 48K€ de réalisé 2020)

Les excédents capitalisés proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1. Ils servent à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Or, celle-ci ayant clôturé en 2020 positivement, il n'est pas nécessaire d'inscrire de prévision sur ce compte.

### 5.2. LES AMORTISSEMENTS

Code	Libellé	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021
28	AMORTISSEMENTS	132 930 €	146 206 €	142 860 €

Les amortissements constituent un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement dans le but de contribuer au financement de cette dernière.

L'amortissement contribue au financement du programme d'investissement à hauteur de 143 K€.

Il s'agit d'une écriture d'ordre équilibrée en dépenses de fonctionnement par une inscription du même montant.












### 5.3. LES SUBVENTIONS OBTENUES EN 2020

En 2020, la ville a obtenu la notification de subventions pour les opérations suivantes :

Année	Nature de l'opération financée	nature du financement	Montant HT des travaux	Subvention notifiée	%
2020	TOITURE TERRASSE G. MERCIER ETANCHEITE	DSIL 2020 1ERE ENVELOPPE	83 517,00 €	<b>25 055,00</b>	30%
2020	ACQUISITION VEHICULE POLYVALENT COMPLEXE SPORTIF	DSIL 2020 1ERE ENVELOPPE	44 261,00 €	<b>13 278,00</b>	30%
2020	MISE AUX NORMES ECLAIRAGE LED FOOTBALL - TERRAIN SYNTHETIQUE	DSIL 2020 1ERE ENVELOPPE	48 000,00 €	<b>16 800,00</b>	35%
2020	MODERNISATION DU PARC INFORMATIQUE	FMIN 2020	31 262,00 €	<b>15 631,00</b>	50%
2020	EXTENSION DES ESPACES VERTS ET DES ACTIVITES LIEES A LA BIODIVERSITE (Mdn)	CONSEIL REGIONAL 2020	47 438,60 €	<b>14 010,96</b>	30%
2020	AMENAGEMENT D'UN JEU D'ARC - BEURSAULT	CONSEIL REGIONAL 2020	39 789,50 €	<b>19 894,75</b>	50%
2020	POINTS DE REPOS DIVERS SITES MAISON DE LA NATURE	CONSEIL REGIONAL 2020	9 765,00 €	<b>7 812,00</b>	80%
2020	SECURISATION SITE CONTRE ATTEINTE ENVIRONNEMENT - DECHARGES SAUVAGES	CONSEIL REGIONAL 2020	8 930,00 €	<b>2 679,00</b>	30%
2020	AMENAGEMENT DE LA FUTUR MEDIATHEQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL 2020		<b>15 000,00</b>	forfait
2020	CEE - SIPPEREC TERRASSE P. BERT	SIPPEREC 2020	46 606,40 €	<b>5 389,44</b>	12%
2020	CEE - SIPPEREC TERRASSE DACHEVILLE	SIPPEREC 2020	15 164,90 €	<b>2 155,78</b>	14%
2020	FONDS MODERNISATION ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS "FME"	CAF (jeux et portail)	29 343,09 €	<b>23 474,47</b>	80%
<b>TOTAL</b>			<b>404 077,49</b>	<b>161 180,40</b>	

## 5.4. LES SUBVENTIONS OBTENUES DEPUIS 2014 PAR PARTENAIRE

### EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DEPUIS 2014 (subventions notifiées en €)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL FINANCEUR
				115 103		708 514	44 397	868 014 €
7 				34 978	76 276	126 973	15 631	253 858 €
 PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS	19 873	84 468	116 587	36 561	84 090	122 512	55 133	519 224 €
			229 818					229 818 €
					70 000		15 000	85 000 €
				59 500				59 500 €
					40 000			40 000 €
 FIPD		33 429						33 429 €
	46 406	13 163	10 000	60 000				129 569 €
							7 545	7 545 €
 Caf de la Seine-Saint-Denis							23 475	23 475 €
	66 279 €	131 060 €	356 405 €	306 142 €	270 366 €	957 999 €	161 181 €	2 249 432 €

*Depuis 2014, la ville a sollicité de multiples partenaires financiers.*

L'Etat n'est plus le 1<sup>er</sup> financeur de la Ville, la Région et la Métropole sont devenues des partenaires incontournables.

De nouveaux partenaires apparaissent en 2020 avec la CAF qui finance des équipements pour la crèche et le SIPPEREC qui financent les projets générateurs d'économies d'énergie.

Depuis 2014, ce sont 2 250 K€ de financement obtenus.

**En 2020, le montant de subventions notifiées est plus faible car à corréluer au volume du programme d'investissement plus modéré que sur les années précédentes (cf. supra / crise sanitaire).**

Depuis sa création, la Ville sollicite autant qu'il est possible le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** avec des dépôts de dossiers systématiques lorsque les travaux répondent aux critères.

**La Région IDF** est, elle aussi, de plus en plus sollicitée surtout en 2019 avec la mise en place du Contrat Régional (700 K€).

Chaque organisme a ses propres critères d'attribution et il n'est pas toujours aisé de les connaître tous. **Tous les services sont associés à la recherche de financement.**

**La gestion des dossiers de financement est une tâche ardue mais nécessaire.**

## 5.5. LES SUBVENTIONS DEMANDEES EN 2021

En novembre 2020 et en janvier 2021 la Ville a déposé 5 dossiers DSIL pour lesquels aucune réponse ne nous a été apportée. Nous attendons la notification sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

En février 2021, la ville a également sollicité le FIM et le FIPD en déposant 2 dossiers.

En 2021 nous seront à nouveau amenés à solliciter le Préfet, la Région et la Métropole lors des différentes commissions sur les projets finançables, transition énergétique et sécurité essentiellement. Toutes les pistes de financement seront étudiées. Comme les années précédentes, la Ville sollicitera à chaque fois que cela sera possible les financements existants et conditionnera la réalisation de certains travaux à la mobilisation d'aides financières extérieures.

Intitulé	NATURE DU FINANCEMENT	Date de dépôt	Montant projet H.T.	Montant subvention sollicité	Taux de financement sollicité
AGRANDISSEMENT ET ISOLATION THERMIQUE DE LA RESERVE DE LA CUISINE CENTRALE GEORGES MERCIER ET EQUIPEMENT DES 2 RESTAURANTS SCOLAIRES	DSIL 2020	13/11/2020	180 766,94	144 613,55	80%
CREATION D'AIRES DE JEUX EXTERIEURS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	DSIL 2020	13/11/2020	39 548,50	31 638,80	80%
ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	DSIL 2020	13/11/2020	18 125,46	6 343,91	35%
MISE AUX NORMES DE SECURITE INCENDIE SUR LES SITES MUNICIPAUX	DSIL 2020	13/11/2020	25 453,20	20 362,56	80%
TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE SUR TOITURE TERRASSE PRIMAIRE GEORGES MERCIER	DSIL 2020	22/01/2021	87 664,00	26 299,20	30%
TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ETANCHEITE TOITURE TERRASSE G. MERCIER	FIM 2021	Janv. 2021	171 181,00	85 590,50	50%
AMENAGEMENT ET AMELIORATION SYSTEME VIDEOPROTECTION (GENIE CIVIL)	FIPD 2021	Févr. 2021	30 460,00	15 230,00	50%
			<b>553 199,10</b>	<b>391 013,80 €</b>	<b>71%</b>

Ce sont donc 7 nouveaux dossiers de subvention qui ont été déposés entre novembre 2020 et début février 2021 pour une somme de 391 K€ et un taux moyen de 71%.

### Points clefs, recettes d'investissement :

- ☛ Les recettes d'investissement apparaissent au **CA 2020** en volume à **1 426 K€** (y compris les RAR) :
  - la section a été alimentée par le **FCTVA pour 184K€** et la **taxe d'aménagement pour 48K€** (soit une très forte baisse par rapport à 2019 : -55K€),
  - la commune a poursuivi ses recherches de financement en déposant de nombreux dossiers de demandes de subvention, même si en volume celles-ci sont en baisse car corrélées au programme d'investissement, qui, comme évoqué supra, a été contraint sur l'exercice 2020. **161K€ de subventions ont été notifiés en 2020.**
  - la commune a eu recours à un **emprunt d'un montant de 87K€**, soit très modéré (et avec difficultés tel qu'évoqué supra. cf. les 3 refus auxquels la commune a été confrontée du fait de ses capacités de désendettement limitées), pour le financement de la partie non subventionnée des travaux de rénovation de la Maison de la Nature, tel que cela était prévu dans le Contrat d'Aménagement Régional.
- ☛ Les recettes d'investissement sont inscrites au **BP 2021** pour un montant de **2 783 K€** (y compris les RAR) :
  - ce montant, important, est rendu possible par le **virement conséquent d'un montant de 1 442 K€ de la section de fonctionnement**, conséquence de la maîtrise de nos dépenses sur cette section associée au résultat positif dégagé à la clôture de l'exercice 2020,
  - les ressources attendues au titre du **FCTVA sont en baisse** à 143K€ contre 183K€ (compte tenu du volume plus faible des dépenses d'investissement 2020 et du versement en année n+1 des ressources de ce fonds), de même que pour la **taxe d'aménagement inscrite à -8K€** par rapport au réalisé 2020, soit à 40K€,
  - poursuite des recherches de financement par la sollicitation de tous les partenaires financeurs (**7 dossiers sont en cours d'instruction à ce jour, correspondant à près de 400K€ sollicités** : Etat, Métropole du Grand Paris),
  - section équilibrée **sans recours à l'emprunt, en dépit du programme d'investissement ambitieux** porté par la commune, et de son volume financier conséquent.



## CHAPITRE N°6 : ANALYSE DE LA DETTE ET SON EVOLUTION

### CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA DETTE

- ⇒ Un encours de la dette formé à 69% par la Caisse d'Epargne, 24% par la Caisse des Dépôts et 7% par le Crédit Agricole.
- ⇒ Un encours de la dette qui baisse : 4 557 K€ en 2021 contre 5 183 K€ en 2017.
- ⇒ Une annuité stabilisée à 253 514 €/an.
- ⇒ L'encours de la dette a été renégocié en 2016. Cette renégociation a permis de redonner des capacités financières à la ville avec un abaissement de 144 000 € dès 2017.

#### 1. CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2020 PAR PRETEUR : Un encours essentiellement à taux fixe avec un taux moyen de 1,60%

Code	Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Part dans le capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêt	Date fin	Montant de l'emprunt	CRD au 31/12/2020	IRD au 31/12/2020	Capital remboursé sur la période
E 31	CONTRAT	15/06/2015	CRCA LIVRY GARGAN	8,33%	Fixe	1,71%	07/07/2035	456 152	351 047	41 008	21 110
E 32	45745	27/01/2016	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,24%	Variable	1,75%	01/03/2057	1 108 000	1 027 488	290 882	21 653
E 33	9682075	08/01/2016	C.E ILE DE France	14,61%	Fixe	2,26%	05/04/2041	800 000	682 803	154 336	26 761
E 34	9834907	24/11/2016	C.E ILE DE France	16,10%	Fixe	1,35%	05/12/2039	881 673	747 309	90 478	34 739
E 35	9836371	24/11/2016	C.E ILE DE France	39,13%	Fixe	1,29%	25/12/2041	2 142 163	1 844 072	238 693	76 956
E 36	5332857	12/12/2019	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,59%	Variable	1,25%	01/08/2060	87 000	87 000	22 999	1689,66
<b>Total pour budget Ville de Coubron</b>				<b>100,00%</b>		<b>1,60%</b>		<b>5 474 988</b>	<b>4 739 719</b>	<b>838 396</b>	<b>182 909</b>

REPARTITION PAR PRETEUR	Emprunt contracté à l'origine par prêteur	
	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 823 836	69,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 195 000	21,83%
CRCA LIVRY GARGAN	456 152	8,33%
<b>Total de la répartition</b>	<b>5 474 988</b>	<b>100,00%</b>

Encours de la dette au 31/12/2020 par prêteur		
	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 274 184	69,08%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 114 488	23,51%
CRCA LIVRY GARGAN	351 047	7,41%
<b>Total de la répartition</b>	<b>4 739 719</b>	<b>100,00%</b>

Type de taux	Composition de la dette par type de taux	
	(en €)	(en %)
Fixe	3 625 231	76,49%
Variable	1 114 488	23,51%
<b>Total de la répartition</b>	<b>4 739 719</b>	<b>100,00%</b>

#### 2. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU SUR LA PERIODE 2017 A 2030 : le capital de la dette baisse de 59% en 10 ans (période 2020 à 2030)

N°	Objet	Capital initial	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
E31	CONTRAT 616029	456 151	412 257	392 201	371 799	351 047	329 937	308 464	286 621	264 402	241 802	218 812	195 426	171 638	147 441	122 827
E32	CONTRAT 45745	1 108 000	1 093 512	1 073 900	1 053 944	1 027 488	1 005 754	983 694	961 303	938 577	915 509	892 096	868 331	844 210	819 727	794 877
E33	CONTRAT 9682075	800 000	759 554	734 546	708 967	682 803	656 043	628 671	600 674	572 037	542 747	512 788	482 145	450 802	418 743	385 952
E34	CONTRAT 9834907	881 672	848 758	815 397	781 583	747 309	712 569	677 358	641 668	605 494	568 828	531 664	493 995	455 815	417 116	377 891
E35	CONTRAT 9836371	2 142 162	2 069 075	1 995 039	1 920 042	1 844 072	1 767 116	1 689 162	1 610 196	1 530 205	1 449 176	1 367 096	1 283 950	1 199 726	1 114 409	1 027 984
E36	CONTRAT 5332857	87 000	0	0	0	87 000	85 310	83 600	81 867	80 114	78 338	76 540	74 719	72 876	71 010	69 121
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 474 988</b>	<b>5 183 156</b>	<b>5 011 083</b>	<b>4 836 335</b>	<b>4 739 719</b>	<b>4 556 729</b>	<b>4 370 949</b>	<b>4 182 329</b>	<b>3 990 829</b>	<b>3 796 400</b>	<b>3 598 996</b>	<b>3 398 567</b>	<b>3 195 067</b>	<b>2 988 446</b>	<b>2 778 652</b>

#### Points clefs :

- ☛ Une **dette sécurisée** (77% de nos emprunts sont à taux fixes), les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et ceux-ci étant adossé à l'évolution du taux de rémunération du Livret A
- ☛ Un **encours de dette qui baisse**, avec un taux moyen de 1,60%
- ☛ Un budget 2021 équilibré sans emprunt et qui se traduira donc par un allègement pour la commune de la charge de la dette.